

FONDS DE REVENU FIXE

Fonds du marché monétaire NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds d'obligations canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds d'obligations d'impact mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

FONDS DE RÉPARTITION D'ACTIFS/ÉQUILIBRÉS

Portefeuille NEI rendement conservateur (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Portefeuille NEI rendement équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds équilibré durable mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds croissance et revenu NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

FONDS D' ACTIONS

Fonds d'actions nord-américaines

Fonds de dividendes canadiens NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds d'actions canadiennes ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds d'actions canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds de dividendes américains NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds d'actions américaines ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'actions mondiales et internationales

Fonds de dividendes mondial ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds de valeur mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds d'actions mondiales ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds d'actions mondiales NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds d'actions internationales ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds leaders en environnement NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Fonds des marchés émergents NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

PORTEFEUILLES GÉRÉS

Portefeuille NEI ER Sélect revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Portefeuille NEI ER Sélect équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Portefeuille NEI ER Sélect croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
 Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

PORTEFEUILLES PRIVÉS

Portefeuille privé NEI revenu (parts des séries W et WF)
 Portefeuille privé NEI revenu et croissance (parts des séries W et WF)

Portefeuille privé NEI équilibré (parts des séries W et WF)
 Portefeuille privé NEI croissance (parts des séries W et WF)

MANDATS

Mandat NEI revenu fixe (parts de série I)
 Mandat NEI actions canadiennes (parts de série I)

Mandat NEI actions mondiales (parts de série I)
 Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion (parts de série I)

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les Fonds et les titres des Fonds offerts aux termes de la présente notice annuelle ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

TABLE DES MATIÈRES

LES FONDS.....	1
RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT.....	11
Dispenses	12
Fonds gérés par un courtier.....	15
Changements apportés aux objectifs de placement fondamentaux	16
CHANGEMENTS FONDAMENTAUX	16
STRUCTURE DU CAPITAL ET DESCRIPTION DES PARTS.....	17
Valeur liquidative par part.....	17
PLACEMENT DANS LES FONDS.....	20
Modalités d'émission des parts.....	20
Souscriptions au comptant	21
Plan de paiements préautorisés	21
Plan de retraits automatiques	22
Régimes de revenu différé.....	22
Frais de souscription et frais de rachat.....	23
ÉCHANGES, CONVERSIONS ET RACHATS DE PARTS.....	25
Échange entre Fonds	25
Conversion de parts	26
Modalités de rachat.....	27
Suspension des rachats.....	28
Frais de rachat.....	29
Frais d'opérations à court terme	33
RESPONSABILITÉ DES FONCTIONS PRINCIPALES	33
Gestionnaire.....	33
Placeur principal	35
Comité d'examen indépendant	36
Gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers en valeurs.....	37
Dispositions en matière de courtage	60
Agent chargé de la tenue des registres	61
Auditeur	61
Dépositaire.....	61
Opérations de prêt et de mise en pension de titres.....	62
INCIDENCES FISCALES	63
Dossier d'impôt.....	68
PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES	68
ENTITÉS MEMBRES DU GROUPE.....	74
GOUVERNANCE DES FONDS	75
CONTRATS IMPORTANTS.....	77
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DU FIDUCIAIRE	78
ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR.....	79
ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL	81

Fonds	Série A	Série F	Série I	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds de dividendes mondial ER NEI	x	x	x	x	x	x		
Fonds de valeur mondial NEI	x	x	x	x	x	x		
Fonds d'actions mondiales ER NEI	x	x	x	x	x	x		
Fonds d'actions mondiales NEI	x	x	x	x	x	x		
Fonds d'actions internationales ER NEI	x	x	x	x	x	x		
Fonds leaders en environnement NEI	x	x	x	x	x	x		
Fonds des marchés émergents NEI	x	x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	x	x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	x	x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	x	x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	x	x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	x	x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	x	x	x	x	x	x		
Portefeuille privé NEI revenu							x	x
Portefeuille privé NEI revenu et croissance							x	x
Portefeuille privé NEI équilibré							x	x
Portefeuille privé NEI croissance							x	x
Mandat NEI revenu fixe			x					
Mandat NEI actions canadiennes			x					
Mandat NEI actions mondiales			x					
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion			x					

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. est le gestionnaire des Fonds (le « gestionnaire », « NordOuest & Éthiques » ou « Placements NEI ») et le fiduciaire des Fonds (le « fiduciaire »). Le gestionnaire est le gestionnaire de portefeuille de tous les Fonds, sauf indication contraire dans la rubrique *Gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers en valeurs* qui figure ci-après.

Placements NEI est devenue le gestionnaire et le fiduciaire des Fonds, à l'exception des Fonds désignés, qui existaient le 28 décembre 2007, à la conclusion d'une opération qui regroupait les activités de gestion de fonds de Fonds mutuels NordOuest inc., le gestionnaire précédent des Fonds NordOuest, avec les activités de gestion de fonds d'Ethical Funds Inc., le gestionnaire précédent des Fonds Éthiques et des Credential Select Funds, qui ont été renommés Fonds NordOuest Sélect.

Placements NEI est devenue le gestionnaire et le fiduciaire des Fonds désignés le 26 octobre 2018, à la conclusion d'une opération qui regroupait les activités de gestion de fonds de Placements OceanRock Inc., le gestionnaire précédent des Fonds désignés, avec celles de Placements NEI. Les Fonds désignés ont été renommés et ont été intégrés à la famille de fonds de NEI.

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
<p>Fonds du marché monétaire NEI</p> <p>Le 6 octobre 2000</p>	<p>Le 8 juin 2017, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série F du Fonds.</p> <p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société court terme NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds du marché monétaire NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« EY ») a remplacé PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC ») à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'obligations canadiennes NEI</p> <p>Le 1^{er} avril 1967</p>	<p>Le 8 mai 2015, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a nommé le gestionnaire de portefeuille du Fonds; Société en commandite Guardian Capital agit à titre de sous-conseiller en valeurs.</p> <p>Le 14 septembre 2015, le Fonds revenu NEI a fusionné avec le Fonds d'obligations canadiennes NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'obligations d'impact mondial NEI</p> <p>Le 25 mai 2020</p>	<p>Le 25 mai 2020, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série A, F, I, O, P et PF.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI</p> <p>Le 18 septembre 2013</p>	<p>Le 26 juin 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P, de série PF et de série T du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI</p> <p>Le 12 mai 2005</p>	<p>Le 8 mai 2015, Principal Global Investors, LLC a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 14 septembre 2015, le Fonds Spécialisé d'obligations à rendement élevé NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest a changé de dénomination afin d'y inclure la</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI est devenu le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI.</p>
<p>Portefeuille NEI rendement conservateur</p> <p>Le 6 janvier 2016</p>	<p>Le 23 septembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts des séries A et F du Fonds.</p> <p>Le 16 juin 2017, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Portefeuille NEI rendement équilibré</p> <p>Le 10 décembre 2014</p>	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Fonds stratégique de rendement mondial NEI est devenu le Portefeuille NEI rendement équilibré.</p>
<p>Fonds équilibré durable mondial NEI</p> <p>Le 1^{er} juin 1989</p>	<p>Le 14 mai 2012, Placements NEI a remplacé Guardian Capital à titre de gestionnaire de portefeuille. OtterWood Capital Management, Inc. a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds, ce qui a aussi entraîné une modification de la stratégie de placement pour qu'elle corresponde au mandat du Fonds.</p> <p>Le 20 mars 2017, Société en commandite Guardian Capital et QV Investors Inc. ont remplacé OtterWood Capital Management, Inc. à titre de sous-conseillers en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 1^{er} mai 2020, les objectifs de placement du Fonds ont été modifiés afin d'autoriser le Fonds à investir dans divers titres de capitaux propres et titres à revenu fixe mondiaux.</p> <p>Le 1^{er} mai 2020, Impax Asset Management LLC a remplacé Société en commandite Guardian Capital et QV Investors Inc. à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds équilibré Éthique a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds équilibré Éthique NEI est devenu le Fonds équilibré ER NEI.</p> <p>Le 1^{er} mai 2020, le Fonds équilibré ER NEI est devenu le Fonds équilibré durable mondial NEI.</p>
<p>Fonds croissance et revenu NEI</p> <p>Le 1^{er} mars 1995</p>	<p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société croissance et revenu NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds croissance et revenu NordOuest NEI.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds croissance et revenu NordOuest a</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds croissance et revenu NordOuest NEI est devenu le Fonds croissance et revenu NEI.</p>
<p>Fonds de dividendes canadiens NEI</p> <p>Le 18 octobre 2002</p>	<p>Le 23 décembre 2016, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée, a été remplacé par Lincluden Investment Management Limited.</p> <p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds de dividendes canadiens NordOuest a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI est devenu le Fonds de dividendes canadiens NEI.</p>
<p>Fonds d'actions canadiennes ER NEI</p> <p>Le 31 juillet 2002</p>	<p>Le 27 juin 2011, le Credential EnRich Canadian Equity Pool a fusionné avec le Fonds de dividendes canadiens Éthique.</p> <p>Le 24 mai 2013, le Fonds croissance Éthique NEI a fusionné avec le Fonds de dividendes canadiens Éthique NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le 31 octobre 2012, le Fonds de dividendes canadiens Éthique est devenu Fonds de dividendes canadiens Éthique NEI.</p> <p>Le 28 juin 2013, le Fonds de dividendes canadiens Éthique NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes Éthique NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, de Fonds d'actions canadiennes Éthique NEI à Fonds d'actions canadiennes ER NEI.</p>
<p>Fonds d'actions canadiennes NEI</p> <p>Le 20 décembre 1991</p>	<p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds d'actions canadiennes NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds d'actions canadiennes NordOuest a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds d'actions canadiennes NordOuest NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes NEI.</p>
<p>Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI</p> <p>Le 21 mars 2001</p>	<p>Le 30 juin 2012, PwC a remplacé Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 11 juillet 2013, State Street Trust Company Canada a remplacé Société de fiducie canadienne de l'Ouest à titre de dépositaire du Fonds.</p>	<p>Le 26 octobre 2018, le Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} Meritas est devenu le Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} NEI.</p> <p>Le 1^{er} mai 2020, le Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} NEI est devenu le Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le 26 octobre 2018, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Fiducie Desjardins inc. a remplacé State Street Trust Company Canada à titre de dépositaire du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 1^{er} mai 2020, les objectifs de placement du Fonds ont été modifiés afin de faire en sorte que le Fonds investisse dans des sociétés affichant un profil ESG amélioré qui sont comprises dans un indice portant sur l'ensemble du marché boursier canadien.</p>	
<p>Fonds de dividendes américains NEI</p> <p>Le 6 octobre 2000</p>	<p>Le 18 mars 2013, River Road Asset Management LLC (société appartenant à Aviva Investors) a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 26 juin 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société de dividendes américains NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds de dividendes américains NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le 18 mars 2013, le Fonds d'actions américaines NordOuest NEI est devenu le Fonds de dividendes américains NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds de dividendes américains NordOuest NEI est devenu le Fonds de dividendes américains NEI.</p>
<p>Fonds d'actions américaines ER NEI</p> <p>Le 30 septembre 1968</p>	<p>Le 27 juin 2011, le Credential EnRich US Equity Pool a fusionné avec le Fonds multistratégique américain Éthique.</p> <p>Le 30 août 2016, Placements NEI a remplacé Manning & Napier Advisors, LLC à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds et AllianceBernstein Canada, Inc. a été nommée à titre de sous-conseillers en valeurs.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds multistratégique américain Éthique a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 8 juin 2017, le Fonds multistratégique américain Éthique</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>NEI est devenu le Fonds d'actions américaines Éthique NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds d'actions américaines Éthique NEI est devenu le Fonds d'actions américaines ER NEI.</p>
<p>Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI</p> <p>Le 3 janvier 1995</p>	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds Spécialisé d'actions Éthique a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds Spécialisé d'actions Éthique NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI.</p>
<p>Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI</p> <p>Le 27 mars 1986</p>	<p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société Spécialisé d'actions NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds Spécialisé d'actions NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 21 janvier 2019, Laurus Investment Counsel Inc. a remplacé Placements Montrusco Bolton inc. à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds Spécialisé d'actions NordOuest a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds Spécialisé d'actions NordOuest NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI.</p>
<p>Fonds de dividendes mondial ER NEI</p> <p>Le 5 octobre 2007</p>	<p>Le 26 juin 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 30 août 2016, Placements NEI a remplacé Beutel, Goodman & Compagnie Ltée à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et Amundi Canada, Inc. et Amundi Asset Management ont été nommées à titre de sous-conseillers en valeurs.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds de dividendes mondial Éthique a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds de dividendes mondial Éthique NEI est devenu le Fonds de dividendes mondial ER NEI.</p>
<p>Fonds de valeur mondial NEI</p> <p>Le 12 octobre 2016</p>	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'actions mondiales ER NEI</p> <p>Le 30 novembre 1999</p>	<p>Le 30 août 2016, Hermes Investment Management Limited a remplacé Manning & Napier Advisors, LLC à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds d'actions mondiales Éthique a changé</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds d'actions mondiales Éthique NEI a remplacé le Fonds d'actions mondiales ER NEI.</p>
<p>Fonds d'actions mondiales NEI</p> <p>Le 1^{er} mars 1995</p>	<p>Le 30 août 2016, Principal Global Investors, LLC a remplacé Beutel, Goodman & Compagnie Ltée à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société d'actions mondiales NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds d'actions mondiales NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds d'actions mondiales NordOuest a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds d'actions mondiales NordOuest NEI est devenu le Fonds d'actions mondiales NEI.</p>
<p>Fonds d'actions internationales ER NEI</p> <p>Le 31 juillet 2002</p>	<p>Le 29 septembre 2014, Placements NEI a remplacé William Blair & Company, L.L.C. à titre de gestionnaire de portefeuille et Addenda Capital Inc. a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Fonds d'actions internationales Éthique a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds d'actions internationales éthiques NEI est devenu le Fonds d'actions internationales NEI.</p>
<p>Fonds leaders en environnement NEI</p> <p>Le 6 janvier 2016</p>	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds des marchés émergents NEI</p> <p>Le 6 octobre 2000</p>	<p>Le 27 juin 2011, le Credential EnRich International Equity Pool a fusionné avec le Fonds EAEO NordOuest.</p> <p>Le 6 mai 2013, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé Sky Investment Counsel Inc. à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 6 mai 2013, les objectifs de placement fondamentaux ont été modifiés pour que le Fonds devienne un fonds des marchés émergents.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le 6 mai 2013, le Fonds EAEO NordOuest NEI est devenu le Fonds des marchés émergents NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds des marchés émergents NordOuest NEI est devenu le Fonds des marchés émergents NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
Portefeuille NEI ER Sélect revenu Le 3 octobre 2011	Le 26 juin 2014 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série F du Fonds. Le 28 novembre 2016 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds. Le 18 juin 2018 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds. Le 12 novembre 2018 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds. Le 10 avril 2019 , EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.	En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Portefeuille Éthique Sélect revenu a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012 . Le 18 juin 2018 , le Portefeuille NEI Éthique Sélect revenu est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect revenu.
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance Le 31 mai 2005	Le 29 septembre 2015 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds. Le 18 juin 2018 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds. Le 12 novembre 2018 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds. Le 10 avril 2019 , EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.	En raison d'un changement de marque relatif à la gamme de fonds NEI, NordOuest & Éthiques, le Portefeuille Éthique Sélect conservateur a changé de dénomination afin d'y inclure la désignation « NEI », avec prise d'effet le 31 octobre 2012 . Le 18 juin 2018 , le Portefeuille NEI Éthique Sélect conservateur est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance.
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré Le 1^{er} décembre 2009	Le 14 juin 2013 , le Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré mondial a fusionné avec le Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré canadien. Le 14 juin 2013 , l'objectif de placement fondamental du Fonds a été modifié. Le 28 novembre 2016 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds. Le 18 juin 2018 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds. Le 12 novembre 2018 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds. Le 10 avril 2019 , EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.	Le 14 juin 2013 , le Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré canadien est devenu le Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré. Le 18 juin 2018 , le Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect équilibré.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu Le 24 février 2010	Le 30 juin 2012 , PwC a remplacé Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur du Fonds. Le 11 juillet 2013 , State Street Trust Company Canada a remplacé Société de fiducie canadienne de l'Ouest à titre de dépositaire du Fonds. Le 26 octobre 2018 , Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds.	Le 26 octobre 2018 , le Portefeuille de croissance et de revenu Meritas est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu.

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le 26 octobre 2018, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série O, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Fiducie Desjardins inc. a remplacé State Street Trust Company Canada à titre de dépositaire du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	
<p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance</p> <p>Le 1^{er} décembre 2009</p>	<p>Le 14 juin 2013, le Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance mondiale a fusionné avec le Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance canadienne.</p> <p>Le 14 juin 2013, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été modifié.</p> <p>Le 28 novembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 12 novembre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le 14 juin 2013, le Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance canadienne est devenu le Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect croissance.</p>
<p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale</p> <p>Le 1^{er} mars 2011</p>	<p>Le 30 juin 2012, PwC a remplacé Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 11 juillet 2013, State Street Trust Company Canada a remplacé Société de fiducie canadienne de l'Ouest à titre de dépositaire du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série O, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Fiducie Desjardins inc. a remplacé State Street Trust Company Canada à titre de dépositaire du Fonds.</p>	<p>Le 26 octobre 2018, le Portefeuille de croissance maximale Meritas est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le 26 octobre 2018, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	
Portefeuille privé NEI revenu Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI revenu et croissance Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI équilibré Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI croissance Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Mandat NEI revenu fixe Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun
Mandat NEI actions canadiennes Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun
Mandat NEI actions mondiales Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI Le 25 mai 2020	Le 25 mai 2020 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts des séries A, F, I, O, P et PF du Fonds.	Aucun

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT

Sous réserve du respect de son objectif de placement fondamental, chaque Fonds est assujéti à la législation en valeurs mobilières, et est géré conformément à celle-ci, y compris les restrictions et pratiques ordinaires concernant les placements qui figurent dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 ») (soit le règlement établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières visant à régir, de façon générale, les fonds d'investissement dont les titres sont offerts dans le cadre d'un

prospectus au Canada), lesquelles restrictions et pratiques ordinaires sont conçues, en partie, en vue d'assurer la diversification des placements des Fonds, leur liquidité relative et la saine administration des Fonds.

Dispenses

Les Fonds ont obtenu les dispenses suivantes à l'égard de certaines restrictions prévues par le Règlement 81-102 ou le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* :

Placements dans les titres à revenu fixe de gouvernements étrangers

Aux termes d'une dispense, le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (et tout autre Fonds conforme aux modalités de la dispense) est autorisé à investir i) jusqu'à 35 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'opération, dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres sont émis ou entièrement garantis, quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et que Standard & Poor's a accordé une note de AAA à ces titres ou qu'ils ont obtenu une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées; ii) jusqu'à 20 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'opération, dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres sont émis ou entièrement garantis, quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et que Standard & Poor's a accordé une note de AA à ces titres ou qu'ils ont obtenu une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées (ces titres de créance sont collectivement appelés « titres de gouvernements étrangers »). Le Fonds n'investira dans des titres de gouvernements étrangers que s'ils sont négociés sur un marché établi et liquide et que leur acquisition est conforme à ses objectifs de placement fondamentaux.

Dispense liée à la couverture en espèces

Aux termes d'une dispense, le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (et tout autre Fonds conforme aux modalités de la dispense) est autorisé à utiliser comme couverture un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent pour certaines opérations sur instruments dérivés visés. En particulier :

- a) quand le Fonds conclut ou conserve une position sur un swap lorsque le Fonds aurait droit à des paiements fixes aux termes du swap, le Fonds a le droit de détenir ce qui suit :
 - (i) une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;

- (ii) un droit ou une obligation de conclure un swap compensatoire dont la quantité et la durée sont équivalentes et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au total de l'obligation du Fonds aux termes du swap moins celle du Fonds aux termes du swap compensatoire;
 - (iii) une combinaison des positions mentionnées aux alinéas i) et ii) qui est suffisante, sans recourir à d'autres actifs du Fonds, pour que celui-ci puisse honorer les obligations du swap;
- b) quand le Fonds ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre de participation assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, le Fonds a le droit de détenir ce qui suit :
- (i) une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
 - (ii) un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat et la couverture qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale à l'excédent du prix du contrat sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;
 - (iii) une combinaison des positions mentionnées aux alinéas i) et ii) qui est suffisante, sans recourir à d'autres actifs du Fonds, pour que celui-ci puisse acquérir l'élément sous-jacent du contrat.

Le Fonds i) n'acquerra pas un titre de participation assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une option ni une option; ii) n'acquerra pas ni ne vendra une option pour couvrir une position aux termes des sous-paragraphes 2.8 1) b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102 si, par suite de l'acquisition ou de la vente de l'option, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds constituent A) des titres de participation assimilables à des titres de créance acquis qui comportent une composante consistant en une option ou des options acquises, dans chaque cas, que le Fonds détient à des fins autres que de couverture ou B) des options utilisées pour couvrir des positions aux termes des sous-paragraphes 2.8 1) b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102.

Dispense liée aux FNB

Le Fonds équilibré durable mondial NEI a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense pour investir dans les FNB suivants :

- des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice donné coté sur de nombreuses bourses (l'« indice sous-jacent » du FNB) selon un

multiple pouvant atteindre 200 % ou selon l'inverse d'un multiple pouvant atteindre 200 % (les « FNB à effet de levier »);

- des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent selon l'inverse d'un multiple de 100 % (les « FNB inversés »);
- des FNB qui détiennent ou tentent de reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou des dérivés visés dont l'élément sous-jacent est l'or ou l'argent sans effet de levier (les « FNB d'or et d'argent ») (après le 1^{er} janvier 2019, cette dispense ne s'applique généralement qu'aux FNB inscrits aux États-Unis);
- des FNB d'or et d'argent qui sont également des FNB à effet de levier, selon un multiple pouvant atteindre 200 % (les « FNB d'or et d'argent à effet de levier »).

(Les FNB décrits précédemment sont collectivement appelés les « FNB sous-jacents ».)

Le Fonds équilibré durable mondial NEI n'investira dans des FNB sous-jacents que si certaines conditions sont remplies, notamment les suivantes : i) le placement du Fonds dans les titres des FNB sous-jacents est conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds; ii) le Fonds ne vend pas à découvert des titres des FNB sous-jacents; iii) les titres des FNB sous-jacents sont négociés sur une bourse au Canada ou aux États-Unis; iv) les titres des FNB sous-jacents sont traités comme des dérivés visés aux fins de la partie 2 du Règlement 81-102; v) le Fonds n'acquiert pas de titres d'un FNB sous-jacent dans le cas où, par suite de cette acquisition, plus de 10 % de son actif net total, calculé selon la valeur marchande au moment de l'acquisition, serait constitué de titres des FNB sous-jacents; vi) le Fonds ne conclut pas d'opération dans le cas où, par suite de cette opération, plus de 20 % de son actif net total, calculé selon la valeur marchande au moment de l'opération, serait constitué de titres de FNB sous-jacents et de tous les titres vendus à découvert par le Fonds; vii) le Fonds n'acquiert pas de produits de l'or, de l'argent, du platine ou du palladium (individuellement, un « métal précieux autorisé ») dans le cas où, par suite de cette acquisition, plus de 10 % de son actif net, calculé selon la valeur marchande au moment de l'acquisition, serait constitué de produits de métal précieux autorisé; et viii) le Fonds n'acquiert pas de produits de métal précieux autorisé dans le cas où, par suite de cette acquisition, la valeur marchande de son exposition au métal précieux autorisé serait supérieure à 10 % de son actif net.

De plus, tous les Fonds (y compris le Fonds équilibré durable mondial NEI) ont également obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières qui leur permet de souscrire et de détenir des titres des FNB suivants : Les FNB qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-102 et qui cherchent à obtenir des résultats quotidiens reproduisant le rendement quotidien d'un ou de plusieurs métaux précieux autorisés (au sens du Règlement 81-102), y compris l'or, l'argent, le platine et le palladium, sans facteur d'endettement, et/ou la valeur d'un dérivé visé dont la participation sous-jacente est un métal précieux autorisé, sans facteur d'endettement.

Les Fonds n'investiront dans ces FNB que si certaines conditions sont remplies, notamment : (i) le Fonds investit dans les titres des FNB conformément à l'objectif de placement fondamental du Fonds; (ii) les titres des FNB sont négociés à une bourse américaine; (iii) le Fonds ne peut souscrire les titres d'un FNB si, immédiatement après leur souscription, plus de 10 % de l'actif net du Fonds dans son ensemble, calculé à

la valeur marchande au moment de la souscription, était composé de titres des FNB; (iv) l'exposition de la valeur marchande du Fonds (directe ou indirecte, y compris par l'entremise de FNB ou de tout placement autorisé en vertu du Règlement 81-102) à toutes les marchandises physiques ne dépasse pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée à la valeur marchande au moment de l'opération.

Dispense des procédures de notification et d'accès

Le gestionnaire, au nom des Fonds, a obtenu une dispense de l'obligation de faire parvenir une circulaire d'information relativement à une assemblée des porteurs de parts. Les Fonds ont plutôt le droit d'envoyer un document de « notification et d'accès » dans le cadre des procédures de notification et d'accès. Le document de notification et d'accès fournit des renseignements de base sur les questions à l'ordre du jour de l'assemblée des porteurs de parts, ainsi que des directives sur la façon dont un porteur de parts peut obtenir la circulaire d'information en ligne ou en demander une copie imprimée.

Dispense concernant la transmission des aperçus de fonds

Le gestionnaire, au nom des Fonds, a obtenu une dispense de l'obligation de transmettre les aperçus de fonds au moment de la souscription avec la mise en œuvre du Programme d'échange automatique. Cette dispense comprend la dispense permettant l'inclusion de multiples séries (soit les séries A et P et les séries F et PF, respectivement) dans un seul document d'aperçu du fonds.

Dispense concernant la date de caducité

Le gestionnaire, au nom des Fonds désignés, a obtenu une dispense qui permet aux Fonds désignés de renouveler le dépôt de leur prospectus à la même date que les autres Fonds.

Fonds gérés par un courtier

Un Fonds pour lequel le gestionnaire agit à titre de conseiller en valeurs est un fonds « géré par un courtier » étant donné que le gestionnaire compte des porteurs de parts principaux possédant directement ou indirectement plus de 10 % des titres de certaines maisons de courtage inscrites. Veuillez vous reporter à la rubrique « Rémunération du courtier » dans le prospectus simplifié des Fonds. Les placements effectués par de tels fonds sont assujettis aux restrictions prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Si vous désirez obtenir une copie de ces restrictions, communiquez avec nous en composant le numéro sans frais 1 888 809-3333 et nous vous en ferons parvenir une copie.

Chaque Fonds qui est un fonds « géré par un courtier » ne peut sciemment faire un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur (exception faite de ceux émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement d'une province canadienne ou un de leurs organismes) i) pour qui le gestionnaire, une personne qui a des liens avec lui ou qui est membre de son groupe a rempli la fonction de preneur ferme (à l'exception d'une faible participation dans un groupe de démarchage) au cours des 60 jours précédents ou ii) dont un administrateur, un dirigeant ou un salarié du gestionnaire ou d'une personne membre de son groupe ou ayant des liens avec lui est un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié qui participe à l'élaboration des décisions de placement prises pour le compte des Fonds, y a accès avant leur mise en œuvre ou influe sur celles-ci.

Changements apportés aux objectifs de placement fondamentaux

Conformément à la législation canadienne en valeurs mobilières, aucun changement ne peut être apporté aux objectifs de placement fondamentaux d'un fonds sans l'approbation préalable des porteurs de parts du fonds obtenue à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin. Veuillez vous reporter à la rubrique « Changements fondamentaux » pour obtenir le détail des changements qui ne peuvent être apportés sans l'approbation des porteurs de parts.

CHANGEMENTS FONDAMENTAUX

Le fiduciaire ou le gestionnaire des Fonds doit convoquer une assemblée des porteurs de parts ou des porteurs d'une série de parts, selon le cas, d'un Fonds en vue d'examiner et d'approuver certaines questions prescrites par le Règlement 81-102. Ces questions comprennent actuellement les suivantes :

- a) le changement de la base de calcul des honoraires ou des charges imputés au Fonds ou directement aux porteurs de parts du Fonds par le Fonds ou son gestionnaire relativement à la détention de parts du Fonds lorsqu'un tel changement pourrait entraîner une augmentation des charges imputées au Fonds ou aux porteurs de parts du Fonds;
- b) l'ajout d'honoraires ou de charges devant être imputés au Fonds ou que le Fonds ou son gestionnaire impute directement aux porteurs de parts relativement à la détention de parts du Fonds;

Cependant, les paragraphes a) et b) ne s'appliqueront pas dans les cas suivants :

- (i) le Fonds traite sans lien de dépendance avec la personne ou la société qui impute les frais ou charges;
- (ii) la réglementation en valeurs mobilières n'exige pas l'obtention du consentement des porteurs de parts;

les porteurs de parts ont reçu un avis de 60 jours avant la date d'effet du changement;

- c) le remplacement du gérant administratif du Fonds, à moins que le nouveau gérant ne soit membre du groupe du gestionnaire actuel;
- d) la modification de l'objectif de placement fondamental du Fonds;
- e) certaines restructurations importantes avec un autre organisme de placement collectif ou transferts d'actif en provenance ou à destination de ce dernier;
- f) la diminution de la fréquence de calcul de la valeur liquidative des parts du Fonds.

Le fiduciaire du Fonds, le gestionnaire ou les porteurs de parts d'au moins 20 % des parts ou d'une série de parts, selon le cas, du Fonds peuvent convoquer une assemblée des porteurs de parts d'un Fonds ou d'une

série de parts d'un Fonds, selon le cas, pour l'une ou l'autre des raisons énumérées précédemment. L'approbation des porteurs de parts d'un Fonds ou d'une série de parts d'un Fonds est obtenue par le vote affirmatif de plus de 50 % des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds, ou d'une série de parts du Fonds, convoquée à cette fin.

Les porteurs de parts ont le droit d'obtenir, à l'égard d'une assemblée des porteurs de parts proposée, que l'agent chargé de la tenue des registres leur remette une liste des porteurs de parts d'un Fonds ou d'une série de parts d'un Fonds, selon le cas, moyennant paiement de frais suffisants pour rembourser les frais raisonnables engagés par l'agent chargé de la tenue des registres à cet égard.

STRUCTURE DU CAPITAL ET DESCRIPTION DES PARTS

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts de chaque série. Chaque part de série habilite son porteur à participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Des fractions de part peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une série de parts, chaque série de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de placement. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds visé en ce qui a trait aux séries de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net de la série de parts après acquittement du passif en cours. Une fraction de part confère à son porteur un droit de participation proportionnel, mais ne comporte pas de droit de vote. Il incombe à votre courtier de recommander les séries qui conviennent le mieux à votre situation personnelle.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un investisseur peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la rubrique « Échanges, conversions et rachats de parts ».

Le droit de propriété des parts est établi de façon concluante au moyen du registre des porteurs de parts tenu par l'agent chargé de la tenue des registres des Fonds. Aucun certificat de parts n'est émis.

Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part à toutes fins (la « valeur par part ») de chaque série de parts d'un Fonds est calculée par le gestionnaire, après 16 h (heure de l'Est), chaque jour où des activités de négociation ont lieu à la Bourse de Toronto. Par contre, dans certaines circonstances, nous pouvons effectuer le calcul à un autre moment. Il est possible d'obtenir sans frais la valeur liquidative des Fonds et la valeur par part pour chaque série de parts d'un Fonds en communiquant avec le gestionnaire à l'adresse ou au numéro de téléphone figurant sur le plat verso du présent document.

Le gestionnaire entend maintenir la valeur par part des parts du Fonds du marché monétaire NEI le plus près possible de 10 \$. Le gestionnaire vise à atteindre cet objectif en calculant et en affectant le revenu net réalisé chaque jour, en distribuant le revenu net réalisé chaque mois aux investisseurs, en distribuant les

gains en capital, s'il y a lieu, aux investisseurs avant la fin de l'exercice et en investissant dans des titres à court terme en vue d'obtenir une faible fluctuation du cours des titres en portefeuille.

La valeur liquidative de chaque série de parts correspond à la quote-part de la série dans l'actif (moins le passif) du Fonds, déduction faite de toutes les charges liées exclusivement à cette série. La valeur par part pour chaque série de parts est établie en divisant la valeur liquidative de chaque série de parts par le nombre total de parts de la série en circulation. La valeur par part ainsi calculée demeure en vigueur jusqu'au calcul suivant. Le prix utilisé aux fins des achats, des conversions, des échanges (opérations comprenant à la fois un rachat et un achat) ou des rachats (avant déduction des frais de rachat payables par un investisseur comme il est décrit à la rubrique « Échanges, conversions et rachats de parts ») de chaque part d'une série est la valeur par part de la série, calculée de la façon décrite ci-après, à la date d'évaluation applicable.

Les principes suivants s'appliquent au calcul de la valeur de l'actif des Fonds :

- a) les fonds en caisse et en dépôt, les billets, les effets, les débiteurs et les frais payés d'avance sont évalués à leur pleine valeur nominale, sauf si le gestionnaire détermine que ces actifs ne valent pas leur plein montant, auquel cas la valeur sera réputée être la valeur jugée raisonnablement être la juste valeur par le gestionnaire;
- b) les obligations, les débetures, les billets et les autres instruments de ce genre sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur ou au cours acheteur, selon les circonstances, à la date d'évaluation;
- c) les titres inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués au cours de clôture applicable à un lot régulier à la date d'évaluation applicable; si aucune vente n'a eu lieu, le dernier cours publié ou la moyenne des cours acheteur et vendeur est utilisé selon ce qui, de l'avis du gestionnaire, reflète le plus exactement la valeur marchande réelle. Les titres qui ne sont inscrits à la cote d'aucune bourse sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur à la date d'évaluation applicable. La valeur des titres qui ne sont pas négociés ainsi est déterminée en fonction des cours hors cote, s'il en est, ou selon la méthode que le gestionnaire juge correspond à leur juste valeur marchande;
- d) lorsque les titres sont négociés à plus d'une bourse, le gestionnaire doit déterminer quelle bourse constitue le principal marché de négociation des titres en question et utiliser les cours publiés à cette bourse ou à ce marché pour les évaluer; lorsqu'aucun cours acheteur ou vendeur n'est publié, le gestionnaire doit tenir compte du plus récent cours vendeur pour établir une valeur juste et raisonnable;
- e) les intérêts courus, mais non reçus, les dividendes dont la date ex-dividende tombe avant la date d'évaluation applicable, mais qui sont impayés ainsi que les autres sommes à recevoir par le Fonds sont ajoutés à l'actif;

- f) lorsqu'un Fonds vend des options :
- (i) la prime que touche le Fonds pour ces options est inscrite en tant que crédit reporté qui est évalué à un montant équivalant au cours actuel du marché des options, ce qui aurait pour effet de fermer la position;
 - (ii) tout écart découlant de cette réévaluation est réputé constituer un gain non réalisé ou une perte non réalisée sur placement;
 - (iii) le crédit reporté est déduit pour établir la valeur liquidative de chaque série de parts du Fonds;
 - (iv) les titres, s'il en est, visés par une option vendue sont évalués à leur cours actuel du marché, de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés;
- g) les titres que le Fonds s'est engagé à acquérir ou à vendre sont inclus ou exclus, selon le cas, comme si l'opération avait effectivement eu lieu;
- h) les titres escomptés émis sans intérêt sont évalués en fonction du marché. L'écart entre le coût et le montant à recevoir à l'échéance est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux fixe à chaque date d'évaluation. Cet amortissement est imputé directement au revenu du Fonds. L'écart entre le coût et la valeur à l'échéance est réparti entre les porteurs de parts sous forme de revenu;
- i) la valeur des titres dont la négociation fait l'objet de restrictions ou de limitations par l'effet d'une déclaration, d'un engagement ou d'un contrat que le Fonds ou le propriétaire antérieur du Fonds a effectué ou conclu est établie par le gestionnaire, selon ce qu'il considère comme juste et raisonnable dans les circonstances;
- j) une position acheteur sur une option ou un titre quasi d'emprunt est évaluée au cours actuel du marché de la position;
- k) la valeur d'un dérivé dans lequel la législation canadienne en valeurs mobilières permet d'investir ou qu'elle permet d'utiliser, ainsi qu'une prime touchée ou une marge payée ou déposée sur un tel instrument est établie conformément à la législation canadienne en valeurs mobilières;
- l) lorsqu'un placement ne peut être évalué conformément aux règles précédentes ou d'autres règles d'évaluation adoptées selon la législation en valeurs mobilières ou si les règles adoptées par le gestionnaire, mais non prévues dans la législation en valeurs mobilières, sont jugées inappropriées par le gestionnaire dans les circonstances, le gestionnaire utilisera le mode d'évaluation qu'il considère comme juste et raisonnable dans l'intérêt des investisseurs du Fonds;

- m) les valeurs établies conformément aux principes indiqués ci-dessus qui sont libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date d'évaluation applicable;
- n) les valeurs des titres d'autres fonds d'investissement à l'exception de fonds négociés en bourse correspondront à la valeur liquidative de la série par titre ce jour-là ou, si le jour n'est pas un jour d'évaluation de l'organisme de placement collectif, à la valeur liquidative de la série par titre le jour d'évaluation le plus récent de l'organisme de placement collectif.

Si les règles précédentes entrent en conflit avec les règles d'évaluation exigées par la législation en valeurs mobilières, il est entendu que le gestionnaire utilisera ces dernières règles. Le gestionnaire n'a pas exercé, au cours des trois dernières années, son pouvoir discrétionnaire lui permettant de déroger aux principes d'évaluation ci-dessus.

Les opérations d'achat ou de vente de titres du portefeuille effectuées par un Fonds sont prises en compte dans le premier calcul de la valeur liquidative qui est fait après le jour où l'opération lie le Fonds.

Les parts de série émises ou rachetées par un Fonds sont prises en compte dans le prochain calcul de la valeur par part effectué après le moment où la valeur par part a été établie aux fins de l'émission ou du rachat des parts du Fonds.

PLACEMENT DANS LES FONDS

Les parts sont proposées aux souscripteurs seulement dans les territoires où elles peuvent être légalement offertes de façon continue et seulement par l'entremise de personnes dûment inscrites auprès des autorités compétentes en matière de valeurs mobilières des territoires et qui ont l'agrément du gestionnaire.

Modalités d'émission des parts

Les parts peuvent être achetées par l'entremise de courtiers dûment inscrits dans les territoires où elles sont offertes légalement pour vente. Les parts d'une série sont émises à leur valeur par part à la date d'évaluation qui suit la réception de l'ordre de souscription ou qui coïncide avec la réception de cet ordre par le gestionnaire à son principal établissement, situé chez Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., 151, rue Yonge, 12^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2W7, ou aux bureaux de Fiducie Desjardins, 1, Complexe Desjardins, Montréal, Canada H5B 1E4, en qualité de mandataire du gestionnaire (le « mandataire »). Tout ordre de souscription reçu après 16 h (heure de l'Est) à une date d'évaluation est traité à la valeur par part de la série de parts appropriée à la date d'évaluation suivante.

Les demandes de souscription qui sont transmises à un courtier doivent être envoyées par ce courtier au gestionnaire le jour même de la réception de la demande de souscription, ou lorsqu'elles sont reçues par le courtier après les heures d'ouverture normales ou un jour férié, le jour ouvrable suivant. Quand c'est possible, le courtier doit transmettre la demande de souscription de l'investisseur par messenger, par poste prioritaire ou par une installation de télécommunication de manière à réduire le plus possible le délai entre

la transmission et la réception par le gestionnaire. Le coût de transmission, sans égard au moyen utilisé, doit être aux frais du courtier.

Sans limiter les autres droits des Fonds et du gestionnaire des Fonds, le souscripteur doit payer des frais d'administration de 25 \$ à l'égard de tout chèque du souscripteur refusé par la banque ou si le compte sur lequel le paiement est tiré n'est pas suffisamment provisionné. Le gestionnaire se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de souscription au nom du Fonds. La décision de refuser une souscription se prend dans un délai d'un jour ouvrable suivant la réception de la souscription par le gestionnaire; en cas de refus, les fonds reçus avec la souscription sont immédiatement remboursés au souscripteur.

Conformément au Règlement 81-102, le paiement des ordres de souscription doit parvenir au bureau du gestionnaire au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant la date à laquelle la valeur par part des parts est fixée (dans le cas d'un fonds du marché monétaire, le gestionnaire demande que le paiement soit envoyé avec l'ordre de souscription). Si le règlement du prix de souscription n'est pas reçu dans le délai prescrit, le Fonds applicable est réputé avoir reçu et accepté, le jour ouvrable suivant cette période, un ordre de rachat du nombre de parts visé par la demande de souscription, et le produit du rachat est affecté à la réduction du montant dû au Fonds relativement à la souscription de parts. Si le produit du rachat excède le prix de souscription des parts, le Fonds est tenu de conserver l'excédent conformément au Règlement 81-102. S'il est inférieur au prix de souscription des parts, le gestionnaire est autorisé au nom du Fonds à recouvrer le manque à gagner, ses frais et débours, et l'intérêt y afférent, auprès du courtier qui a passé l'ordre de souscription. Le courtier a le droit de recouvrer ce manque à gagner, ses frais et débours, et l'intérêt y afférent auprès de l'investisseur défaillant. Si aucun courtier n'a pris part à l'ordre de souscription, le gestionnaire a le droit, au nom du Fonds, de recouvrer les sommes précitées auprès de l'investisseur qui n'a pas payé les parts commandées.

Vous disposez des options suivantes lors de la souscription des parts :

Souscriptions au comptant

Le placement initial minimal dans les Fonds est établi comme suit :

500 \$ pour tous les Fonds, à l'exception des parts de série P, de série W, de série PF ou de série WF à l'égard desquelles le placement initial minimal par un investisseur est de 100 000 \$ et, dans le cas des parts de série P et de série PF, par un compte sous gestion discrétionnaire d'un conseiller. Le gestionnaire peut, à sa seule appréciation, modifier le montant du placement minimal ou y renoncer à l'occasion, sans avis.

Plan de paiements préautorisés

Un investisseur peut faire des achats de parts réguliers mensuels, trimestriels ou semestriels, en établissant un plan de paiements préautorisés pour lequel le placement initial minimal est fait et la souscription minimale doit être de 25 \$ chaque mois, trimestre ou semestre.

Plan de retraits automatiques

Si vous possédez des parts d'un Fonds ayant une valeur de 5 000 \$ ou plus, vous pouvez établir un plan de retraits automatiques pour recevoir des versements en espèces périodiques provenant du rachat automatique de parts (minimum de 100 \$ par retrait). Aucuns frais d'administration ne sont exigés pour le plan de retraits automatiques; toutefois, les parts rachetées peuvent être assujetties à des frais de rachat payables au moment du rachat si les parts ont été souscrites selon l'option avec frais de souscription reportés ou l'une des options avec frais de souscription réduits.

Toutes les distributions versées sur les parts détenues dans le plan sont réinvesties dans des parts additionnelles à leur valeur par part.

Les retraits en sus des distributions et de la plus-value en capital peuvent entraîner une diminution ou un épuisement du capital initial.

Régimes de revenu différé

Le gestionnaire vous aidera à établir, par l'intermédiaire d'une société de fiducie titulaire d'un permis, un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »), un fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »), un fonds de revenu viager, un fonds de revenu de retraite immobilisé, un compte de retraite immobilisé, un régime enregistré d'épargne-études (« REEE ») (y compris certains programmes provinciaux liés à l'épargne-études), un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI ») enregistrés selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), une rente de retraite à terme fixe (au Québec seulement), un REER immobilisé, un fonds de revenu de retraite visé par règlement, un fonds de revenu viager restreint ou un régime d'épargne immobilisé restreint pour investir dans des parts des Fonds.

Les employeurs peuvent organiser l'enregistrement de régimes d'épargne-retraite à des fins particulières (les « REER collectifs ») aux termes desquels les employeurs, au nom des employés, ou les employés eux-mêmes peuvent faire des dépôts périodiques. Les administrateurs de REER collectifs peuvent établir des seuils de dépôt minimum et imposer des frais pour leurs services. Si un employé participe à un REER collectif, il devrait savoir que, bien que l'employeur puisse décider de l'ajout d'un ou de plusieurs Fonds sur la liste des options de placement disponibles dans le cadre du REER collectif, en règle générale, l'employeur ne surveille pas le rendement des Fonds de façon continue et se décharge de toute responsabilité en ce qui concerne ce rendement. Par conséquent, la décision de souscrire des parts d'un Fonds parmi les options de placement disponibles dans le cadre du REER collectif et la décision quant aux parts à conserver n'appartiennent qu'à l'employé. Il est conseillé aux employés de consulter le courtier ou le spécialiste des fonds communs de placement particulier par l'intermédiaire duquel les placements dans le REER collectif sont faits afin de discuter de toutes les options de placement disponibles. Les employés qui participent à un REER collectif peuvent ne pas être tenus par leur employeur de faire des placements par l'intermédiaire du REER collectif ou d'y conserver des placements. Ces employés peuvent consulter leurs propres conseillers en placement pour en savoir plus sur les occasions de placement qui se présentent à eux outre celles qui leur sont offertes dans le cadre du REER collectif.

Frais de souscription et frais de rachat

Parts de série A, de série W et de série P

Les parts de série W et de série P ne vous sont offertes que si votre courtier a conclu avec nous une convention de courtage.

L'investisseur qui souscrit des parts de série A, de série W ou de série P versera généralement à son courtier des frais de souscription négociables au moment de la souscription (c.-à-d. une « option avec frais de souscription initiaux »). Si un investisseur choisit de souscrire des parts de série A, de série W ou de série P selon l'option avec frais de souscription initiaux, le prix de souscription de chaque part correspond à la valeur par part de la série, majorée d'une commission négociable versée au courtier de l'investisseur et pouvant atteindre 5 % du prix de souscription (ou, vice versa, les sommes investies dans des parts correspondent au montant de souscription total, moins la commission versée au courtier de l'investisseur).

Les parts de série A, de série W ou de série P souscrites aux termes de l'option avec frais de souscription initiaux décrite ci-dessus sont désignées ci-après « parts visées par l'option avec frais de souscription initiaux ». Auparavant, les parts de série A étaient offertes selon d'autres options de frais de souscription, dont l'option avec frais de souscription reportés, l'option avec frais de souscription réduits, l'option avec frais de souscription réduits 2 et l'option avec frais de souscription réduits 3 (qui pourraient ne pas avoir été offertes à l'égard de tous les Fonds). Bien que ces options de frais de souscription ne soient plus offertes, plusieurs investisseurs pourraient détenir encore des parts émises aux termes de ces options et/ou des parts reçues dans le cadre de certaines opérations d'échange. Par conséquent, de l'information supplémentaire est donnée à l'égard de ces options. Les parts de série A souscrites aux termes de l'option avec frais de souscription reportés décrite ci-après sont désignées ci-après « parts visées par l'option avec frais de souscription reportés ». Les parts de série A souscrites aux termes de l'option avec frais de souscription réduits décrite ci-après sont désignées ci-après « parts visées par l'option avec frais de souscription réduits ». Les parts de série A souscrites aux termes de l'option avec frais de souscription réduits 2 ou de l'option avec frais de souscription réduits 3 décrites ci-après sont désignées « parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 » ou « parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 », respectivement.

Lorsqu'un investisseur a souscrit des parts visées par l'option avec frais de souscription reportés, le gestionnaire verse au courtier vendeur une commission de 5 % (sauf pour les parts du Fonds d'obligations canadiennes NEI, du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI et du Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI, pour lesquelles le gestionnaire verse une commission de 4 % au courtier, et les parts du Fonds du marché monétaire NEI et du Portefeuille NEI rendement conservateur, qui ne sont pas mises en vente aux termes de cette option) du montant de souscription. Le gestionnaire peut modifier cette commission, à son gré. Les frais de rachat exigibles à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription reportés qui font l'objet d'un rachat au cours de la période de six ans suivant leur souscription sont décrits ci-après à la rubrique « Échanges, conversions et rachats de parts – Frais de rachat ».

Lorsqu'un investisseur a souscrit des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, le gestionnaire versera au courtier vendeur une commission correspondant à 1 % du montant de la souscription. Les investisseurs ne pouvaient se prévaloir de cette option pour les parts du Fonds du marché monétaire NEI et du Portefeuille NEI rendement conservateur. Les frais de rachat exigibles à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits qui font l'objet d'un rachat au cours de la période de deux ans suivant leur souscription sont décrits ci-après à la rubrique « Échanges, conversions et rachats de parts – Frais de rachat ».

Lorsqu'un investisseur a souscrit des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2, le gestionnaire versera au courtier vendeur une commission correspondant à 2,5 % du montant de la souscription. Les investisseurs ne pouvaient se prévaloir de cette option pour les parts du Fonds du marché monétaire NEI et du Portefeuille NEI rendement conservateur ou les Fonds désignés. Les frais de rachat exigibles à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 qui font l'objet d'un rachat au cours de la période de trois ans suivant la souscription sont décrits ci-après à la rubrique « Échanges, conversions et rachats de parts – Frais de rachat ».

Lorsqu'un investisseur a souscrit des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3, le gestionnaire verse au courtier vendeur une commission correspondant à 3,5 % du montant de la souscription. Les investisseurs ne pouvaient se prévaloir de cette option pour les parts du Fonds du marché monétaire NEI et du Portefeuille NEI rendement conservateur ou les Fonds désignés. Les frais de rachat exigibles à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 qui font l'objet d'un rachat au cours de la période de trois ans suivant leur souscription sont décrits ci-après à la rubrique « Échanges, conversions et rachats de parts – Frais de rachat ».

Parts de série F

Les parts de série F ne vous sont offertes que si votre courtier a conclu avec nous une convention de courtage.

Le gestionnaire est en mesure de réduire son barème de frais de gestion reliés aux parts de série F parce que ses coûts sont moins élevés et que les investisseurs qui achètent des parts de série F auront déjà, dans le cadre de leur programme de placement individuel, conclu une entente distincte visant le paiement des frais de compte à leur maison de courtage.

Si le gestionnaire constate qu'un investisseur ne répond plus aux critères établis pour la détention de parts de série F, le gestionnaire pourra convertir les parts de série F de l'investisseur en parts de série A du même Fonds après l'en avoir informé 30 jours à l'avance. Le gestionnaire ne procédera pas à la conversion si l'investisseur ou son courtier l'avise, pendant le délai de préavis, que l'investisseur répond de nouveau aux critères de détention de parts de série F.

Le gestionnaire peut également émettre des parts de série F à d'autres investisseurs pour lesquels il n'engage pas de frais de placement.

Parts de série WF et de série PF

Les parts de série WF et de série PF ne vous sont offertes que si votre courtier a conclu avec nous une convention de courtage.

Le gestionnaire est en mesure de réduire son barème de frais de gestion reliés aux parts de série WF et de série PF parce que ses coûts sont moins élevés et que les investisseurs qui achètent des parts de série WF et de série PF auront déjà, dans le cadre de leur programme de placement individuel, conclu une entente distincte visant le paiement des frais de compte à leur maison de courtage.

Parts de série I

Les parts de série I ne sont offertes qu'aux investisseurs institutionnels et à d'autres investisseurs fortunés.

Ces investisseurs versent directement au gestionnaire des frais de gestion négociés. Ces frais ne dépasseront pas les taux des frais de gestion attribuables aux parts de série A. Aucuns frais de souscription ne nous sont payables lorsque ces investisseurs achètent des parts de série I ou les font racheter; ils négocieront les frais de souscription directement avec leur courtier. Nous pouvons, si le courtier nous le demande et que l'investisseur y consent par écrit, accepter de percevoir ces frais au nom du courtier.

Parts de série O

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux investisseurs institutionnels et à d'autres investisseurs, qui pourraient, dans des circonstances limitées, comprendre des programmes de comptes intégrés parrainés par des courtiers qui sont approuvés.

Ces investisseurs versent directement au gestionnaire des frais de gestion négociés. Les modalités de souscription sont négociées, y compris les frais de gestion. Les parts de série O (sauf les parts du Fonds du marché monétaire NEI) sont assujetties à des frais d'administration intégrés. Aucuns frais de souscription ne nous sont payables lorsque ces investisseurs achètent des parts de série O ou les font racheter; ils négocieront les frais de souscription directement avec leur courtier.

ÉCHANGES, CONVERSIONS ET RACHATS DE PARTS

Échange entre Fonds

Vous pouvez faire racheter vos parts d'un Fonds pour souscrire des parts d'un autre Fonds pourvu que vous respectiez les exigences en matière de placement initial minimal et de solde de compte minimal, selon le cas. L'autre Fonds peut ne pas offrir la même série que les parts du Fonds que vous avez fait racheter, et les exigences en matière de placement et de frais de placement peuvent varier selon les Fonds. C'est ce qu'on appelle un échange. Lorsque nous recevons votre ordre d'échange, nous vendons vos parts du Fonds initial et utilisons le produit pour souscrire des parts de l'autre Fonds.

Vous pouvez échanger un placement dans un Fonds contre un placement dans un autre Fonds (à la condition que votre courtier soit autorisé à vendre des parts de ces Fonds) ou dans un nouvel organisme

de placement collectif qui est créé et offert par nous après la date du présent document (à la condition que la vente des parts du nouvel organisme de placement collectif ait fait l'objet d'un visa dans votre province ou territoire de résidence et que votre courtier soit autorisé à vendre des parts de cet organisme de placement collectif), par l'entremise de votre courtier qui peut, pour ce faire, vous facturer des frais d'échange. Les frais d'échange sont payés au moyen d'un rachat de parts d'un Fonds par le gestionnaire immédiatement avant que l'échange ne soit fait. De plus, si vous faites un échange de parts de plus de 10 000 \$ dans les 29 jours suivant votre souscription initiale, vous pourriez avoir à payer des frais d'opérations à court terme.

Dans des circonstances limitées, vous pouvez échanger des parts souscrites selon l'option avec frais de souscription reportés, l'option avec frais de souscription réduits, l'option avec frais de souscription réduits 2 ou l'option avec frais de souscription réduits 3 contre des parts souscrites selon la même option de frais d'un autre Fonds sans payer les frais de souscription reportés applicables; les parts souscrites selon l'une de ces options ne peuvent être échangées contre des parts souscrites selon une option de frais de souscription différente du même Fonds ou d'un organisme de placement collectif différent. Les frais de souscription reportés des nouvelles parts sont calculés en fonction de la date et du prix de souscription initial des parts avant l'échange.

Un échange entre un Fonds et un autre OPC est une disposition aux fins de l'impôt et peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital aux fins de l'impôt dans un compte non enregistré.

Conversion de parts

Les parts d'une série d'un Fonds peuvent être converties en parts d'une autre série du même Fonds pourvu que toutes les conditions rattachées aux parts soient remplies. De plus, le gestionnaire peut effectuer la conversion de parts d'une série en parts d'une autre série du même Fonds lorsque le porteur de parts ne remplit pas les conditions rattachées à la série, comme le précisent la déclaration de fiducie pertinente et le prospectus simplifié des Fonds. Lors d'une telle conversion, le porteur de parts touché reçoit le nombre de parts, dont la juste valeur marchande égale celle des parts à convertir, établie au moment de la conversion. Les parts de série A initialement acquises aux termes de l'option avec frais de souscription reportés, de l'option avec frais de souscription réduits, de l'option avec frais de souscription réduits 2 ou avec frais de souscription réduits 3 qui sont assujetties à des frais de rachat peuvent ne pas être converties en parts d'une autre série. Au moment de convertir des parts de série F ou de série PF en parts de série A ou de série P, votre courtier peut imputer des frais de souscription initiaux et des frais semblables peuvent s'appliquer si vous effectuez une conversion de parts entre la série W et la série WF d'un Fonds.

Toutefois, vous pouvez convertir votre montant de rachat sans frais annuel à l'option avec frais de souscription initiaux d'un Fonds afin de ne pas perdre ce droit, puisque le rachat sans frais ne peut être reporté à des années ultérieures. L'organisme d'autoréglementation auquel votre courtier appartient a des règles qui s'appliquent à ce genre de conversions; votre courtier doit respecter les règles applicables. Votre courtier reçoit une commission de suivi supérieure sur les parts converties à l'option avec frais de souscription initiaux.

Votre courtier peut vous facturer des frais de conversion, qui sont payés au moyen d'un rachat de parts

d'un Fonds par le gestionnaire immédiatement avant que la conversion ne soit faite. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Frais et charge » du prospectus simplifié des Fonds.

Une conversion de parts d'une série donnée en parts d'une autre série du même Fonds ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, ne devrait entraîner ni gain en capital ni perte en capital pour le porteur de parts qui effectue une conversion, sauf si les parts du Fonds sont rachetées aux fins du paiement de frais de conversion imputés au porteur de parts.

Modalités de rachat

Sous réserve des frais d'opérations à court terme et des frais de rachat pouvant s'appliquer, les parts peuvent être rachetées à leur valeur par part calculée à la date d'évaluation qui suit la réception de l'ordre de rachat ou qui coïncide avec la réception de cet ordre par le gestionnaire ou par le mandataire à leur adresse mentionnée ci-dessus. L'ordre de rachat doit être signé par l'investisseur, et la signature doit être garantie par une banque canadienne, une société de fiducie, une caisse d'épargne et de crédit, un courtier en valeurs mobilières ou un courtier en épargne collective acceptable pour le gestionnaire. Si l'investisseur est une société, une société de personnes, un mandataire, un fiduciaire ou un copropriétaire survivant, les documents complémentaires usuels sont requis. Le gestionnaire déduit les frais d'opérations à court terme applicables du produit du rachat. Veuillez vous reporter aux rubriques « Frais de rachat » et « Frais d'opérations à court terme » ci-après.

Nous nous réservons le droit de racheter vos parts, en totalité ou en partie, dans certaines circonstances. Dans la plupart des cas, nous vous donnerons un préavis avant de prendre quelque mesure que ce soit. Les situations dans lesquelles nous pourrions prendre cette mesure sont les suivantes :

1. Si le montant total que vous avez investi dans les Fonds dans un seul compte est inférieur à 500 \$, nous pourrions, pour quelque motif autre que les fluctuations du marché, décider de racheter les parts que vous détenez. Nous pourrions ne pas prendre cette mesure si vous avez d'autres soldes investis dans les Fonds dans d'autres comptes. Nous ne le ferons qu'après vous avoir donné un préavis de trente (30) jours.
2. Si le montant total de votre placement dans un Fonds est inférieur à 25 \$, même si vous avez un placement plus important dans d'autres Fonds NEI, nous pourrions décider de racheter les parts que vous détenez. Nous ne le ferons qu'après vous avoir donné un préavis de trente (30) jours.
3. Si le montant total que vous avez investi dans les Fonds dans un seul compte est inférieur à 50 \$, nous pourrions, pour quelque motif que ce soit (en raison des fluctuations du marché ou d'autres motifs), décider de racheter les parts que vous détenez sans vous donner de préavis.

Nous comptons également suivre toutes les politiques de rachat pouvant être mises en place à l'occasion par les participants du secteur, comme Fundserv, le fournisseur du système de traitement des opérations utilisé par la plupart des organismes de placement collectif au Canada.

Aucun ordre de rachat ne sera considéré, à moins que l'ordre écrit dûment rempli ne soit livré au gestionnaire ou au mandataire à leur adresse mentionnée ci-dessus, accompagné de tous les documents

complémentaires exigés. Tout ordre de rachat qui n'est pas envoyé directement par le porteur de parts au gestionnaire ou au mandataire doit lui être transmis de façon adéquate par le courtier le jour même de sa réception. Le courtier doit transmettre tous les détails de l'ordre de rachat par messenger, par poste prioritaire ou par télécommunication, sans frais pour l'investisseur. Les ordres de rachat sont acceptés à la condition que le courtier soumette par écrit un ordre de rachat en bonne et due forme avant le règlement du produit de rachat par le Fonds.

Conformément au Règlement 81-102, lorsque l'investisseur omet de fournir à un Fonds un ordre de rachat dûment rempli avec tous les autres documents requis, dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle la valeur par part a été déterminée aux fins du rachat, le Fonds applicable est réputé avoir reçu et accepté, le dixième jour ouvrable, un ordre de souscription visant un nombre équivalent de parts et acquitte le prix de souscription des parts au moyen du produit du rachat. Lorsque le prix de souscription des parts est inférieur au produit du rachat, le Fonds est tenu de conserver l'excédent conformément au Règlement 81-102. Lorsqu'il est supérieur au produit du rachat, le courtier qui a passé l'ordre de rachat est tenu de verser la différence au Fonds. Le courtier qui a passé l'ordre de rachat a le droit de recouvrer ce montant auprès de l'investisseur qui n'a pas effectué le règlement ainsi que ses frais et débours avec intérêt. Lorsqu'aucun courtier n'a pris part à l'ordre de rachat, le gestionnaire a le droit de recouvrer, au nom du Fonds, le montant précité auprès de l'investisseur qui n'a pas fourni l'ordre de rachat dûment rempli.

À moins que le gestionnaire ne suspende le calcul de la valeur par part d'une série (comme il est décrit ci-après), le paiement du prix de rachat des parts à l'égard desquelles le gestionnaire ou le mandataire a reçu un ordre de rachat est effectué dans les deux jours ouvrables suivant la date d'évaluation applicable; cependant, tous les documents devant être livrés dans le cadre du rachat doivent avoir été livrés au siège du gestionnaire ou du mandataire de la manière décrite ci-dessus.

Tous les ordres de rachat sont traités dans l'ordre de leur réception. Les demandes exigeant des transferts à un régime enregistré ou d'un régime enregistré peuvent être retardées si les documents de transfert ne sont pas remplis selon les exigences des autorités fiscales.

Les comptes détenus au nom d'un prête-nom sont assujettis aux processus en place chez le courtier.

Suspension des rachats

Chaque Fonds peut suspendre le calcul de la valeur par part d'une série et le rachat de ses parts dans les cas suivants :

- a) pour toute la durée d'une suspension des négociations sur toute bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme sur laquelle des valeurs mobilières sont cotées et négociées, ou sur laquelle des instruments dérivés sont négociés, qui représentent en valeur ou en exposition au marché sous-jacent plus de 50 % de l'actif total du Fonds, sans tenir compte du passif (dans la mesure où les titres ou les dérivés visés ne sont négociés à aucune autre bourse qui offre une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds);

b) la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario l'autorise.

Lorsque le droit de rachat est suspendu, le porteur de parts peut soit retirer sa demande de rachat, soit toucher un montant calculé d'après la valeur par part de la série, établie après la fin de la suspension. Le Fonds n'a pas le droit d'émettre de parts pendant une période au cours de laquelle le droit de rachat est suspendu.

Frais de rachat

L'investisseur qui a auparavant souscrit des parts visées par l'option avec frais de souscription reportés (ou des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 ou des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3), devra payer des frais de rachat au moment du rachat de ces parts (sauf s'il s'agit d'un rachat effectué aux fins d'un échange contre des parts visées par la même option de frais de souscription d'un autre organisme de placement collectif que nous offrons) durant les six premières années (les deux premières années, dans le cas des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits et, dans le cas des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 et des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3, trois ans) suivant la date de la souscription initiale de ces parts, sous réserve du droit de rachat annuel de certaines parts, sans frais de rachat, comme il est décrit ci-après.

Les frais de rachat à payer pour les parts visées par l'option avec frais de souscription reportés (ou les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 ou les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3) devant être rachetées varient en fonction de la date de la souscription initiale des parts et de leur prix de souscription. Si les parts devant être rachetées ont été souscrites au moyen d'un échange entre les Fonds, les frais de rachat sont calculés en fonction de la date de souscription des parts initiales et de leur prix de souscription.

Les frais de rachat ne s'appliquent pas aux parts visées par l'option avec frais de souscription reportés (ou les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 ou les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3) qui ont été acquises par l'investisseur dans le cadre du réinvestissement de la distribution de revenu et des gains en capital sur les parts visées par l'option avec frais de souscription reportés (ou les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 ou les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3). Pour calculer les frais de rachat, la date d'acquisition des parts acquises au moyen du réinvestissement des distributions est réputée être la date d'acquisition des parts initiales. Le prix de souscription initial de ces parts correspond à la valeur par part calculée immédiatement après la distribution en cause.

Les frais de rachat sont déduits de la valeur par part totale des parts rachetées. Les frais de rachat représentent un pourcentage fixe du prix de souscription initial des parts rachetées (et non de la valeur par part au moment du rachat).

Les frais de rachat à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription reportés sont initialement de 6 %, mais ce pourcentage décroît progressivement ainsi que l'indique le tableau ci-après :

Si le rachat a lieu après la date de l'achat initial, au cours de la période suivante :	Frais de rachat en pourcentage du coût initial
Première année	6,0 %
Deuxième année	5,5 %
Troisième année	5,0 %
Quatrième année	3,5 %
Cinquième année	2,5 %
Sixième année	1,5 %
Après la sixième année	0 %

Les frais de rachat à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits rachetées durant les deux premières années suivant la souscription sont de 1,5 %.

Les frais de rachat à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 sont initialement de 3 %, mais ce pourcentage décroît progressivement ainsi que l'indique le tableau ci-après :

Si le rachat a lieu après la date de l'achat initial, au cours de la période suivante :	Frais de rachat en pourcentage du coût initial
Première année	3,0 %
Deuxième année	2,5 %
Troisième année	2,0 %
Après la troisième année	0 %

Les frais de rachat à l'égard des parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 sont initialement de 4,5 %, mais ce pourcentage décroît progressivement ainsi que l'indique le tableau ci-après :

Si le rachat a lieu après la date de l'achat initial, au cours de la période suivante :	Frais de rachat en pourcentage du coût initial
Première année	4,5 %
Deuxième année	3,5 %
Troisième année	2,0 %
Après la troisième année	0 %

Les règles suivantes s'appliquent au calcul des frais de rachat :

- a) un investisseur peut faire racheter (le « droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés »), chaque année civile, sans verser de frais de rachat, le nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés égal à :
- 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés du Fonds qu'il détenait en date du 31 décembre de l'année civile précédente;
 - plus 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés du Fonds qu'il a souscrites pendant l'année civile en cours;

- moins le nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés que l'investisseur a fait racheter avant la date de rachat pendant l'année civile en cours.

Si un investisseur échange la totalité ou une partie de son placement en parts d'un Fonds contre des parts d'un autre organisme de placement collectif que nous offrons au cours d'une année civile, il pourra faire racheter au cours de cette année civile, sans verser de frais de rachat, des parts du nouvel OPC ayant une valeur correspondant à la partie inutilisée de son droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés dans le premier Fonds déterminé en fonction du pourcentage des parts échangées. Tout nombre de rachats jusqu'à cette limite est permis dans toute année civile, mais ce droit n'est pas cumulatif et ne peut être transporté aux années futures si toute portion reste inutilisée dans une année;

b) un investisseur peut faire racheter (le « droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits »), chaque année civile, sans verser de frais de rachat, le nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits égal à :

- 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits du Fonds qu'il détenait en date du 31 décembre de l'année civile précédente;
- plus 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits du Fonds qu'il a souscrites pendant l'année civile en cours;
- moins le nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits que l'investisseur a fait racheter avant la date de rachat pendant l'année civile en cours.

Si un investisseur échange la totalité ou une partie de son placement en parts d'un Fonds contre des parts d'un autre organisme de placement collectif que nous offrons au cours d'une année civile, il pourra faire racheter au cours de cette année civile, sans verser de frais de rachat, des parts du nouveau fonds ayant une valeur correspondant à la partie inutilisée de son droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits dans le premier Fonds déterminé en fonction du pourcentage des parts échangées. Tout nombre de rachats jusqu'à cette limite est permis dans toute année civile, mais ce droit n'est pas cumulatif et ne peut être transporté aux années futures si toute portion reste inutilisée dans une année;

c) un investisseur peut faire racheter (le « droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 »), chaque année civile, sans verser de frais de rachat, tout nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 égal à :

- 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 du Fonds qu'il détenait en date du 31 décembre de l'année civile précédente;
- plus 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 du Fonds qu'il a souscrites pendant l'année civile en cours;
- moins le nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 que l'investisseur a fait racheter avant la date de rachat pendant l'année civile en cours.

Si un investisseur échange la totalité ou une partie de son placement en parts d'un Fonds contre des parts d'un autre organisme de placement collectif que nous offrons au cours d'une année civile, il pourra faire racheter au cours de cette année civile, sans verser de frais de rachat, des parts du nouveau fonds ayant une valeur correspondant à la partie inutilisée de son droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 dans le premier Fonds déterminé en fonction du pourcentage des parts échangées. Tout nombre de rachats jusqu'à cette limite est permis dans toute année civile, mais ce droit n'est pas cumulatif et ne peut être transporté aux années futures si toute portion reste inutilisée dans une année;

d) un investisseur peut faire racheter (le « droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 »), chaque année civile, sans verser de frais de rachat, tout nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 égal à :

- 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 du Fonds qu'il détenait en date du 31 décembre de l'année civile précédente;
- plus 10 % du nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 du Fonds qu'il a souscrites pendant l'année civile en cours;
- moins le nombre de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 que l'investisseur a fait racheter avant la date de rachat pendant l'année civile en cours.

Si un investisseur échange la totalité ou une partie de son placement en parts d'un Fonds contre des parts d'un autre organisme de placement collectif que nous offrons au cours d'une année civile, il pourra faire racheter au cours de cette année civile, sans verser de frais de rachat, des parts du nouveau fonds ayant une valeur correspondant à la partie inutilisée de son droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 dans le premier Fonds déterminé en fonction du pourcentage des parts échangées. Tout nombre de rachats jusqu'à cette limite est permis dans toute année civile, mais ce droit n'est pas cumulatif et ne peut être transporté aux années futures si toute portion reste inutilisée dans une année;

e) l'investisseur qui fait racheter des parts d'un Fonds ou qui en échange contre des parts d'un autre organisme de placement collectif que nous offrons est tenu de préciser s'il fait racheter ou échange des parts assujetties à des frais de souscription ou des parts comportant des frais de rachat, si l'investisseur détient plus d'un type de parts;

f) sous réserve de l'alinéa e), les parts visées par l'option avec frais de souscription reportés, les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 ou les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3, qui peuvent être rachetées sans paiement de frais de rachat autrement exigibles aux termes du droit de rachat de parts visées par l'option avec frais de souscription reportés, l'option avec frais de souscription réduits, l'option avec frais de souscription réduits 2 ou l'option avec frais de souscription réduits 3, sont réputées rachetées avant les autres parts;

- g) sous réserve des alinéas e) et f), les parts sont réputées rachetées ou échangées dans l'ordre selon lequel elles ont été émises, ou réputées émises;
- h) les parts visées par l'option avec frais de souscription reportés, les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits, les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 2 ou les parts visées par l'option avec frais de souscription réduits 3 émises dans le cadre d'un échange entre un Fonds et un autre organisme de placement collectif que nous offrons sont réputées émises à la date d'émission des parts initiales auxquelles elles se rapportent au prix de souscription de ces parts initiales.

Frais d'opérations à court terme

Les parts des Fonds, sauf celles du Fonds du marché monétaire NEI, peuvent être assujetties à des frais d'opérations à court terme payables au Fonds pertinent pour les rachats et les échanges de parts de plus de 10 000 \$, comme suit :

- 2 % du produit du rachat payable si le rachat ou l'échange a lieu durant les 7 jours suivant la souscription ou l'échange des parts; ou
- 1 % du produit du rachat payable si le rachat ou l'échange a lieu dans les 8 à 29 jours suivant la souscription ou l'échange.

Dans certaines circonstances, nous pouvons, à notre appréciation, renoncer aux frais d'opérations à court terme.

RESPONSABILITÉ DES FONCTIONS PRINCIPALES

Gestionnaire

Le gestionnaire est chargé de fournir tous les services de gestion et d'administration dont les Fonds ont besoin, ce qui comprend l'organisation du placement des parts des Fonds et de la prestation de tous les services de gestion des placements des Fonds, aux termes de la convention de gestion modifiée et mise à jour datée du 1^{er} janvier 2015, en sa version modifiée (la « convention de gestion »). À ce titre, il met à la disposition des Fonds des services comptables et des services de bureau. Le gestionnaire agit également à titre de fiduciaire des Fonds. La convention de gestion peut être résiliée sur remise d'un avis écrit de 60 jours.

Le siège et le bureau principal du gestionnaire et de chaque Fonds sont situés chez Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., au 151, rue Yonge, 12^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2W7. Leur numéro de téléphone est le 416 594-6633 et leur numéro de téléphone sans frais, le 1 888 809-3333. L'adresse du site Web du gestionnaire est www.placementsNEI.com. La liste ci-dessous présente les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire, ainsi que les fonctions principales qu'ils ont occupées au cours des cinq dernières années :

Nom et lieu de résidence	Poste	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Rodney Ancrum West Vancouver (Colombie-Britannique)	Administrateur et vice-président principal, directeur financier et directeur général	Vice-président principal, directeur financier et directeur général de Patrimoine Aviso Inc. (« Aviso »); auparavant, vice-président principal, Finances et chef des finances de la Financière Credential inc. (« FCI »).
David Bullock Oakville (Ontario)	Administrateur et vice-président principal, Répartition du patrimoine	Chef de la direction, Thrive Wealth Management.
Sherri Evans Hamilton (Ontario)	Administratrice et vice-présidente principale, chef des Ressources humaines et de l'expérience client	Vice-présidente principale, chef des Ressources humaines et de l'expérience client d'Aviso; auparavant, vice-présidente principale, directrice des ressources humaines; auparavant, vice-présidente, Personnel et stratégie; et auparavant, vice-présidente, Ressources humaines de Placements NEI.
Wanda Frisk Surrey (Colombie-Britannique)	Administratrice et vice-présidente principale, chef de la Gestion de patrimoine des caisses populaires	Vice-présidente, Initiatives stratégiques d'Aviso, vice-présidente, Relations avec les partenaires, Qtrade Financial Group (« QFG »).
Raymond Hori North Vancouver (Colombie-Britannique)	Administrateur et vice-président principal, directeur de l'Informatique	Vice-président, Technologie de l'information de FCI.
Yasmin Lalani North Vancouver (Colombie-Britannique)	Administratrice et vice-présidente principale, directrice des Affaires juridiques et chef de la gouvernance	Vice-présidente principale, directrice des Affaires juridiques et chef de la gouvernance d'Aviso; auparavant, première vice-présidente principale, directrice des Affaires juridiques et secrétaire générale; auparavant, vice-présidente principale, Affaires juridiques, gestion des risques et chef du contentieux de la FCI.
Brian McOstrich Oakville (Ontario)	Administrateur et vice-président principal, chef du marketing	Vice-président principal et chef du marketing d'Aviso; auparavant, vice-président, Marketing et communications; et auparavant, vice-président, Marketing chez Sentry Investissements Inc.
William Packham Thornhill (Ontario)	Administrateur, président, chef de la direction et personne désignée responsable	Président et chef de la direction d'Aviso; auparavant, chef de la direction de QFG; auparavant, premier directeur général, Gestion du patrimoine et Assurance de personnes, Mouvement Desjardins.

Nom et lieu de résidence	Poste	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Frederick M. Pinto Oakville (Ontario)	Administrateur et vice-président principal, chef de la Gestion d'actifs	Vice-président principal, chef de la Gestion d'actifs d'Aviso; auparavant, vice-président principal, chef, Gestion du patrimoine et Gestion d'actifs de QFG; et chef de la direction de Placements OceanRock Inc.
Kim Thompson Surrey (Colombie-Britannique)	Administratrice et vice-présidente principale, directrice de la Stratégie et de la transformation	Vice-présidente principale, directrice de la Stratégie et de la transformation d'Aviso; auparavant vice-présidente principale, chef de CU Wealth Distribution; auparavant, vice-présidente principale, Services de conseils en valeurs de la FCI.
Alexandra Williams Vancouver (Colombie-Britannique)	Administratrice et vice-présidente principale, responsable des services, de l'exploitation et de la conformité	Vice-présidente principale, Exploitation et conformité d'Aviso; auparavant, vice-présidente principale, chef de la conformité et chef de la gestion du risque; auparavant, chef de la conformité et chef de la gestion du risque de QFG.
Christine Zalzal Oakville (Ontario)	Administratrice et vice-présidente principale, responsable du courtage en ligne et du patrimoine numérique	Vice-présidente principale et responsable du courtage en ligne et du patrimoine numérique d'Aviso; auparavant, vice-présidente de la stratégie des produits, de l'acquisition et de l'engagement des ventes de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Placements NEI fournit également des services de gestion des placements à certains Fonds.

Placeur principal

Nous avons conclu une convention de placement-cadre avec Gestion d'actifs Credential inc. (« GAC ») relativement aux Fonds en date du 31 mars 2013 (la « convention de placement »). Aux termes de cette convention de placement, le principal placeur des Fonds est GAC dans les territoires où celle-ci est inscrite à titre de courtier. GAC a convenu de vendre des parts au public sur une base permanente et peut retenir les services de placeurs secondaires sous réserve de notre approbation. La convention de placement peut être résiliée sur consentement mutuel des parties exprimé par écrit. La convention de placement sera immédiatement résiliée si certains événements se produisent.

Le siège et principal bureau de GAC est situé au 800 – 1111, rue West Georgia, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4T6.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), un comité d'examen indépendant (« CEI ») a été constitué à l'égard des Fonds. Le CEI est composé de personnes indépendantes du gestionnaire, des Fonds et des entités reliées au gestionnaire. Le CEI a été nommé à l'égard des Fonds désignés le 26 octobre 2018.

Le nom des membres du CEI et leur principale occupation figurent dans le tableau qui suit :

Nom et lieu de résidence	Principale occupation
Marie Rounding Toronto (Ontario)	Présidente, avocate, Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l. (retraîtée) et administratrice de sociétés
W. William Woods Toronto (Ontario)	Consultant, administrateur indépendant, ancien chef de la direction de la Bourse des Bermudes
Michele McCarthy Toronto (Ontario)	Présidente, McCarthy Law Professional Corp. et présidente, Independent Review Inc.

Avant de se pencher sur une question de conflit d'intérêts ou sur toute autre question que le gestionnaire, conformément à la législation en valeurs mobilières, est tenu de soumettre au CEI, le gestionnaire doit établir les politiques et procédures qu'il doit suivre à l'égard de cette question ou de ce type de question compte tenu des devoirs qui lui incombent et soumettre ces politiques et procédures au CEI afin qu'il les examine et lui fournisse ses commentaires à ce propos.

Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts relatives aux activités des Fonds. Le gestionnaire ne peut mettre en œuvre aucune des opérations proposées suivantes sans obtenir l'approbation du CEI :

- l'achat ou la vente d'un titre d'un émetteur auprès d'un autre fonds d'investissement géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe ou à un tel fonds d'investissement;
- un placement fait ou détenu dans un titre d'un émetteur apparenté à un Fonds, au gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire;
- un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur qui sont pris fermes par une entité apparentée au gestionnaire;
- le remplacement de l'auditeur des Fonds;
- la restructuration d'un Fonds avec un autre organisme de placement collectif ou un transfert de ses actifs à ce dernier sans l'approbation des porteurs de parts.

Avant que le gestionnaire puisse donner suite à une question concernant un Fonds qui donne lieu à un conflit d'intérêts (sauf celles indiquées précédemment), le CEI doit donner au gestionnaire une recommandation indiquant si la mesure proposée prévoit un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds. Le gestionnaire doit prendre en considération la recommandation du CEI et, si le gestionnaire

compte donner suite à la question dans des circonstances où le CEI n'a pas donné une recommandation favorable, le gestionnaire doit aviser le CEI par écrit de son intention avant de donner suite à la mesure. Dans de telles circonstances, le CEI peut exiger que le gestionnaire avise les porteurs de parts du Fonds de sa décision.

Dans le cas de questions de conflit d'intérêts susceptible de se reproduire, le CEI peut donner des instructions permanentes au gestionnaire. Le gestionnaire doit faire rapport au CEI au moins une fois par année et décrire chaque occasion où il a agi en conformité avec une instruction permanente.

Le CEI a adopté une charte écrite établissant son mandat, ses responsabilités et ses fonctions, ainsi que les politiques et procédures qu'il suivra lorsqu'il s'acquittera de ses fonctions.

Gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers en valeurs

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. est le gestionnaire de portefeuille de tous les Fonds, sauf des Fonds pour lesquels d'autres gestionnaires de portefeuille sont mentionnés dans les pages qui suivent.

Le gestionnaire a été nommé gestionnaire de portefeuille des Fonds aux termes d'un contrat de gestion de portefeuille modifié et mis à jour daté du 4 juin 2004, en sa version modifiée et tel qu'il a été cédé au gestionnaire aux termes de la convention de contribution de Northwest intervenue en date du 28 décembre 2007 (la « convention de gestion de portefeuille »).

John Bai est la personne responsable de superviser l'équipe chargée de la prestation des services de consultation en placement. Il compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des placements, ayant gravi les échelons de la direction au sein de certaines des plus grandes institutions financières du Canada. Durant sa carrière, M. Bai a occupé des postes de haute direction en gestion de patrimoine, notamment au sein d'équipes de recherche en placement et de nombreux comités de répartition d'actifs, et a supervisé les processus de sélection des gestionnaires et de vérification diligente. M. Bai détient le titre d'analyste financier agréé (CFA^{MD}) et est titulaire d'un B.A. en commerce de l'Université de Toronto.

En 2013, William Benton s'est joint à Aviso, qui fait partie de Placements NEI. En tant que gestionnaire de portefeuille et directeur de la recherche et de la supervision des gestionnaires, il supervise tous les sous-conseillers en valeurs, leur intégration dans le processus de répartition de l'actif et la recherche de gestionnaires externes au sein d'Aviso. Il est également membre avec voix délibérative du comité de répartition de l'actif de NEI. M. Benton est titulaire d'un B.A. en économie de l'Université Queen's et détient à la fois le titre d'analyste financier agréé (CFA^{MD}) et le titre d'analyste de placement alternatif agréé.

Les services fournis par les sous-conseillers en valeurs comprennent l'établissement d'analyses et de recommandations en matière de placement et la mise en œuvre des décisions de placement, conformément aux objectifs de placement fondamentaux des Fonds visés, tel que l'explique le prospectus simplifié des Fonds.

Chacun des sous-conseillers en valeurs a été nommé en vertu d'une convention de consultation en valeurs (collectivement, les « conventions de consultation »), décrite ci-après.

Aux termes des conventions de consultation, le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs en question peut, moyennant un avis de 120 jours (ou moins selon la convention) à l'autre partie, à moins que celle-ci n'accepte un délai de préavis moindre, résilier sa convention. Les conventions prévoient également la résiliation en cas de défaut.

Le gestionnaire est responsable de payer les frais de consultation en valeurs aux sous-conseillers en valeurs.

Addenda Capital Inc.

Addenda Capital Inc. (« Addenda Capital ») a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions internationales ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 25 juillet 2014.

Addenda Capital est une société de gestion des placements qui offre des solutions aux clients institutionnels et aux clients bien nantis. La société offre à ses clients des services spécialisés dans une vaste gamme de catégories d'actifs. Sa mission est d'ajouter de la valeur par l'innovation, la discipline et l'intégrité et de cultiver de véritables partenariats avec ses clients. Addenda Capital est une société constituée sous le régime des lois du Canada et son siège est situé au 800, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2750, Montréal (Québec) H3B 1X9.

L'équipe chargée des actions internationales qui s'est jointe à la société en mai 2012 a recours à une méthode de placement fondamentalement ascendante puisqu'elle est fermement d'avis que la croissance soutenue et répétée des gains crée de la valeur pour les investisseurs à la longue.

Ian Scullion est responsable de l'équipe d'actions internationales. Il effectue de la recherche et de la gestion de portefeuille pour des portefeuilles d'actions internationales et d'actions mondiales. Avant de se joindre à Addenda Capital, M. Scullion, CFA^{MD}, dirigeait l'équipe chargée des actions internationales chez Gestion globale d'actifs CIBC, à titre de vice-président, Actions internationales. Auparavant, il travaillait chez Jarislowsky Fraser à titre de gestionnaire de portefeuille, Actions internationales, où il était chargé de la gestion de portefeuille et de la recherche fondamentale pour les portefeuilles EAEO. Il a également travaillé à la Cogesfond, à la Société Générale et à la Caisse de dépôt et placement du Québec. M. Scullion est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires avec spécialisation en finance de l'Université Laval.

Annie Laliberté prend part à la gestion des portefeuilles actions internationales et actions mondiales. Elle assure l'analyse et le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille. Avant de se joindre à Addenda Capital, M^{me} Laliberté, CFA^{MD}, a travaillé auprès de Gestion globale d'actifs CIBC, à titre d'analyste, Actions internationales, et de gestionnaire adjointe de portefeuille chez Jarislowsky Fraser. Elle est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal.

Michel Rouette participe à la gestion des portefeuilles actions internationales et actions mondiales. Il effectue l'analyse et le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille. Avant de se joindre à Addenda Capital, M. Rouette, FSA, FICA, travaillait chez Gestion globale d'actifs CIBC à titre de gestionnaire de portefeuille depuis 2004. Auparavant, il a consacré plus de 15 ans au secteur des assurances au sein de l'Industrielle Alliance. M. Rouette est titulaire d'un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval.

Scott Knight gère des portefeuilles d'actions américaines pour les clients d'Addenda Capital, et à titre de gestionnaire de portefeuille, Actions internationales, il s'occupe de la gestion des produits d'actions internationales et mondiales. Il effectue aussi de la recherche et des analyses sur plusieurs industries et titres pour les portefeuilles qu'il gère. M. Knight, CFA^{MD}, FRM, s'est joint à Addenda Capital en 2004 à titre d'analyste en placements, Actions américaines. Auparavant, il était analyste principal, Actions nord-américaines, auprès du Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP). M. Knight a débuté sa carrière chez Gestion de Placements TD, où il a gravi les échelons pour occuper le poste de gestionnaire de portefeuille adjoint, Composition mondiale de l'actif. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce avec distinction de l'Université Carleton et d'une MBA de la Ivey School of Business de l'Université de Western Ontario.

Irina Temciuc est analyste adjointe au sein de l'équipe d'actions internationales. Elle soutient les gestionnaires de portefeuille dans la gestion des portefeuilles actions internationales et actions mondiales. M^{me} Temciuc assure le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille. Elle s'est jointe au service à la clientèle d'Addenda en 2018. M^{me} Temciuc est titulaire d'une maîtrise en économie et finance de l'Université du Luxembourg.

Elizabeth Johnston, CFA^{MD}, est analyste principale au sein de l'équipe d'actions internationales. Elle participe à la gestion des portefeuilles actions internationales et actions mondiales. M^{me} Johnston est responsable du suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille. Elle s'est jointe à Addenda en 2019 et a auparavant travaillé au sein de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne. M^{me} Johnston est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec concentration en études canadiennes et sciences politiques de l'Université McGill.

AllianceBernstein Canada, Inc.

AllianceBernstein Canada, Inc. (« AB ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions américaines ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 21 juillet 2016, et à l'égard du Mandat NEI actions mondiales aux termes de la modification n° 2 datée du 30 mai 2019.

AB, société de gestion de placements mondiale de premier plan, offre des services de recherche et de placement diversifié à des investisseurs institutionnels, à des particuliers et à des patrimoines privés sur les principaux marchés du monde.

AB possède de grandes équipes d'analystes internes chevronnés, répartis dans divers groupes spécialisés en économie, en actions fondamentales, en revenu fixe et en recherche quantitative. AB compte aussi des experts qui concentrent leurs efforts sur les stratégies multi-actifs, la gestion de patrimoine et d'autres solutions de placement. Elle axe toute son expertise en recherche et en innovation sur les placements mondiaux en vue d'en faire profiter ses clients.

Kent Hargis a été promu cochef des placements, Actions fondamentales stratégiques en 2018. Il gère les portefeuilles mondiaux, internationaux et américains depuis leur lancement en septembre 2011 ainsi que le portefeuille Marchés émergents stratégiques fondamentaux depuis janvier 2015. M. Hargis a été nommé chef de la recherche quantitative sur les actions en 2009 et est chargé de superviser la recherche sur les

modèles de risque et de rendement et leur application aux portefeuilles d'actions de l'entreprise. Il est entré au service de la société en octobre 2003 à titre de stratège quantitatif principal. Auparavant, M. Hargis a été stratège de portefeuille en chef pour les marchés émergents mondiaux chez Goldman Sachs. De 1995 à 1998, il a été professeur adjoint de finance internationale dans le cadre du programme d'études supérieures de l'Université de la Caroline du Sud, où il a publié de nombreux ouvrages sur divers sujets liés aux investissements internationaux. M. Hargis est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de l'Illinois, où ses recherches ont porté sur la finance internationale, l'économétrie et les marchés financiers émergents.

Sammy Suzuki a été promu cochef des placements, Actions fondamentales stratégiques en 2018. Il gère le portefeuille Marchés émergents stratégiques fondamentaux depuis son lancement en juillet 2012 ainsi que les portefeuilles mondiaux, internationaux et américains depuis 2015. M. Suzuki gère des portefeuilles depuis 15 ans et des portefeuilles Marchés émergents depuis plus d'une décennie. De 2010 à 2012, il a également occupé le poste de directeur de recherche en valeurs fondamentales, où il a dirigé une équipe mondiale comptant plus de 50 analystes fondamentaux. Avant de gérer des portefeuilles, M. Suzuki a été analyste de recherche pendant une décennie. Il est entré au service d'AB en 1994 à titre d'adjoint à la recherche sur les biens de production, puis il est devenu analyste du secteur des technologies. De 1998 à 2004, il a travaillé comme analyste de recherche principal du secteur automobile mondial. Avant d'entrer au service de la société, il a été conseiller auprès de Bain & Company. M. Suzuki est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie et sciences des matériaux et d'un baccalauréat ès sciences en finance de l'Université de Pennsylvanie. Il est aussi analyste financier agréé (CFA^{MD}) et membre du conseil d'administration de la CFA Society New York.

Amundi Asset Management

Amundi (UK) LTD et Amundi Asset Management (Paris) (« Amundi AM »)

Outre son rôle de sous-conseiller en valeurs à l'égard du volet titres de placement du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (tel qu'il est décrit à la rubrique « Amundi Canada Inc., Amundi (UK) Ltd. ») (le « gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises »), dont le siège social est situé au 41, Lothbury, Londres, EC2R 7HF, Royaume-Uni), Amundi AM a également été nommée gestionnaire de portefeuille pour fournir des services de gestion des placements au Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI à l'égard des contrats à terme sur marchandises aux termes d'une convention de sous-conseils et d'une convention relative au gestionnaire de portefeuille amendées et initialement datées du 29 août 2013, et fournit ces services conformément à une dispense d'inscription.

Amundi AM est également sous-conseiller en valeurs à l'égard du volet titres de placement du Fonds de dividendes mondial ER NEI. Amundi AM est une société par actions (société anonyme) constituée en vertu des lois françaises dont le siège est situé au 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. Amundi (UK) Ltd. et Amundi AM ne sont pas assujetties à certaines exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes qui s'appliquent aux personnes inscrites. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre elles, car elles sont constituées à Londres et en France et que la totalité ou la quasi-totalité de leur actif se trouve à l'extérieur du Canada.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

Laurent Crosnier, chef des placements, dirige l'équipe de titres à revenu fixe mondiaux d'Amundi à Londres, qui gère le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI et la stratégie obligataire à rendement total mondiale.

Laurent Crosnier a débuté sa carrière dans le secteur financier en 1989 à titre de négociateur de contrats à terme au sein d'ODDO, petite banque d'investissement européenne. Il s'est joint à Amundi en 1991 à titre de directeur des titres à revenu fixe en euros et, depuis 1997, il se concentre sur la gestion de titres de sociétés en euros. M. Crosnier a supervisé les questions de l'inflation, de la durée et du crédit en 2006, puis il a été promu responsable du service des taux fixes et du crédit en euros en 2008. En avril 2010, il a été nommé chef des placements d'Amundi London Branch, maintenant Amundi (UK) Ltd. En mars 2014, M. Crosnier est devenu le gestionnaire de portefeuille principal dans le cadre de la stratégie de rendement total mondial. Il est titulaire d'un baccalauréat en économie et d'un diplôme d'études supérieures en économie et en finance de l'Université Paris-Dauphine. Il est aussi analyste financier agréé (CFA^{MD}).

Leandro Galli s'est joint à Amundi, après avoir été directeur général de Global Macro, Fixed Income et stratégie en devises au bureau des placements en chef chez JP Morgan Chase London où il était depuis 2014. Il était responsable de la gestion des liquidités excédentaires à l'échelle mondiale et a conseillé le chef des placements de l'EMEA sur les tendances macroéconomiques et financières mondiales. Il a également travaillé en étroite collaboration avec des stratèges et des économistes du côté de la vente. Auparavant, M. Galli a occupé divers postes au sein de la Banque HSBC et de Poalim Asset Management de Londres en ce qui a trait aux titres à revenu fixe et à la stratégie de tarification européenne. Il a également été gestionnaire de portefeuille chez PIMCO de 2006 à 2010. M. Galli a débuté sa carrière à la Banque centrale d'Argentine à titre de gestionnaire de portefeuille et de stratégie en placements au sein de la division de gestion des réserves de change. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université de Buenos Aires, d'une maîtrise en finances de l'Université de CEMA en Argentine et d'une MBA de la Warwick Business School.

Grégoire Pesquès est responsable du crédit global pour Amundi London et l'un des membres du comité d'architecture d'Amundi pour les titres à revenu fixe mondial Amundi, qui est chargé de formuler les perceptions des marchés stratégiques et la répartition de l'actif qui en découle. L'équipe du crédit mondial que M. Pesquès dirige gère un éventail de stratégies de crédit, dont des fonds de qualité mondiale, des fonds de crédit non limités (des fonds à rendement élevé, de marchés émergents, de qualité supérieure et titrisés) et des fonds thématiques comme les titres de créance subordonnés mondiaux. De plus, au cours de son passage chez Amundi, M. Pesquès a été un pionnier dans le développement et la gestion des stratégies de crédits liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») et faible carbone et de placement axées sur la responsabilité.

Fonds de dividendes mondial ER NEI

La stratégie concernant le Fonds de dividendes mondial ER NEI et le rendement élevé en dividende, qui fait partie des stratégies relatives aux actions d'Amundi AM, est gérée par l'équipe Solutions efficaces des

risques établie à Paris et dirigée par Melchior Dechelette, qui relève de Bruno Taillardat, chef mondial des produits à bêta intelligent et de l'investissement multifactoriel.

Melchior Dechelette, chef, Solutions efficaces des risques, et gestionnaire de portefeuilles en chef du mandat NEI, a commencé sa carrière en 1993 comme analyste de crédit auprès du groupe Archon, où il a occupé jusqu'en 1998 divers postes dont ceux de directeur du service à la clientèle, de directeur du désendettement et de directeur du financement de projet. M. Dechelette est entré au service de CPR Asset Management en 1998 à titre d'analyste institutionnel (services financiers), puis il a été muté à la gestion de fonds sectoriels et de portefeuilles d'actions européennes. En avril 2002, M. Dechelette a été promu au poste de gestionnaire principal des actions européennes auprès d'Amundi AM. En juillet 2004, il a été nommé chef, Portefeuilles d'actions paneuropéennes. En 2005, il est devenu chef, Actions européennes – thématiques et fondamentales. Depuis janvier 2010, M. Dechelette est à la tête de l'équipe Solutions efficaces des risques. Il est titulaire d'une maîtrise en finance de l'Université Paris IX-Dauphine.

Bruno Taillardat s'est joint à Amundi AM en septembre 2016 à titre de chef mondial des produits à bêta intelligent et de l'investissement multifactoriel. Il a commencé sa carrière en 1998 en tant qu'analyste quantitatif de la gestion des actions nord-américaines chez Paribas Asset Management où il a été nommé responsable de la recherche quantitative. M. Taillardat s'est joint à Unigestion en mars 2007 à titre de gestionnaire de portefeuille principal au sein de l'équipe chargée des actions où il a participé à la gestion des portefeuilles d'actions sur divers marchés (les marchés européens, américains, japonais, internationaux, de la région Asie-Pacifique et des pays émergents) et au développement du processus de gestion en fonction du risque. Chez Unigestion, il a ensuite été nommé chef des placements en actions et responsable de la recherche quantitative et fondamentale. M. Taillardat a également fortement contribué à la promotion de l'expertise en matière de gestion de Unigestion Equity auprès d'investisseurs internationaux. Il est titulaire d'un diplôme d'études supérieures en mathématiques de l'Université de Marseille et a suivi des programmes à l'intention des cadres de l'école de commerce IMD de Lausanne.

Marc-Ali Ben Abdallah s'est joint à la branche d'investissement Smart Beta en avril 2018 en tant que gestionnaire de portefeuille au sein de l'équipe des solutions efficaces en matière de risque. Auparavant, M. Abdallah était conseiller principal en répartition d'actifs au sein de l'équipe chargée des fonds multi-actifs mondiaux d'Amundi AM, depuis 2016. Auparavant, Il était stratège principal, Marchés émergents au sein de l'équipe Stratégie et recherche économique. Avant 2013, M. Abdallah était chef de la répartition de l'actif, au sein de l'équipe stratégie et participait activement au comité de placements d'Amundi. Auparavant, il occupait le poste de stratège en actions chez Crédit Agricole Asset Management. Il s'est joint à Credit Lyonnais Asset Management en 2001 à titre d'analyste quantitatif pour travailler sur les processus de placement en actions. Il est diplômé en économie et en statistiques de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (E.N.S.A.E.) de Paris.

Amundi Canada Inc.

Amundi Canada Inc. (« Amundi Canada ») a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI aux termes d'une convention de sous-conseils et d'une convention relative au

gestionnaire de portefeuille datées du 29 août 2013 et à l'égard du Fonds de dividendes mondial ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 21 juillet 2016. Amundi Canada a nommé Amundi (UK) Ltd et Amundi Asset Management comme ses sous-conseillers en valeurs pour le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI et le Fonds de dividendes mondial ER NEI.

Amundi Canada est une société constituée en vertu des lois du Canada et une filiale en propriété exclusive d'Amundi Asset Management, société constituée en vertu des lois françaises. Les deux appartiennent exclusivement au Groupe Amundi, société cotée dont les actions sont contrôlées par Crédit Agricole S.A. (à raison de 70,0 %). Le siège d'Amundi Canada est situé au 2000, avenue McGill College, bureau 1920, Montréal (Québec) H3A 3H3. Cette société est inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille au Québec, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Amundi Canada est aussi inscrite à titre de courtier sur le marché dispensé dans ces mêmes provinces, ainsi qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Saskatchewan. Enfin, cette société détient une inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement au Québec et en Ontario.

Amundi Canada a, à son tour, délégué la responsabilité de la gestion des placements des titres à Amundi (UK) Ltd et Amundi Asset Management.

Aux termes de la convention de sous-conseils et de la convention relative au gestionnaire de portefeuille datées du 29 août 2013 et de la convention de sous-conseils datée du 21 juillet 2016, le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs peut, moyennant un avis de 90 jours (ou moins selon la convention) à l'autre partie, à moins que celle-ci n'accepte un délai d'avis plus court, résilier les conventions. Les conventions peuvent également être résiliées en cas de défaut.

Columbia Management Investment Advisers, LLC

Columbia Management Investment Advisers, LLC (« Columbia ») a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds des marchés émergents NEI aux termes d'une convention de sous-conseils intervenue entre Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Columbia et le Fonds des marchés émergents NEI (la « convention de Columbia »). Columbia offre des conseils au Fonds des marchés émergents NEI conformément à une dispense des exigences d'inscription, et diverses exigences prévues par la législation canadienne en valeurs mobilières s'appliquant aux personnes inscrites ne s'appliquent pas à elle. Aux termes des modalités de la dispense d'inscription de Columbia, et sous réserve de l'appréciation, de la supervision et de directives écrites de la part du gestionnaire, Columbia fournit des services de gestion de placements au gestionnaire à l'égard du Fonds conformément à la convention de Columbia. Dans certains cas, il pourrait s'avérer difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre Columbia parce qu'elle réside aux États-Unis et que la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs sont situés à l'extérieur du Canada.

Dara J. White, CFA^{MD}

Chef mondial des titres des marchés émergents

Dara White est premier gestionnaire de portefeuille et chef mondial des titres des marchés émergents chez Columbia Threadneedle Investments. Il agit à titre de premier gestionnaire de portefeuille des titres des marchés émergents depuis 2008. M. White est entré au service de l'une des sociétés fondatrices de

Columbia Threadneedle Investments en 2006 à titre de cogestionnaire dans l'équipe d'investisseurs stratégiques. Auparavant, M. White était gestionnaire de portefeuille et analyste auprès de RCM Global Investors. Il fait partie du milieu des placements depuis 1998. M. White est titulaire d'un B. Sc. en finance et marketing du Boston College. Il est membre du CFA Institute et des Security Analysts of San Francisco. En outre, il a obtenu la désignation d'analyste financier agréé, à savoir celle de Chartered Financial Analyst^{MD}.

Robert B. Cameron

Premier gestionnaire de portefeuille

Robert Cameron est premier gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des titres des marchés émergents auprès de Columbia Threadneedle Investments et occupe ce poste depuis qu'il est entré au service de l'une des sociétés fondatrices de Columbia Threadneedle Investments en 2008. Auparavant, M. Cameron a été gestionnaire de portefeuille en chef auprès de Cameron Global Investments LLC de 2000 à 2008, de RCM Global Investors de 2004 à 2005 et de Newport Pacific Management de 1996 à 2000. Avant 1996, il était administrateur d'UBS (auparavant, Swiss Bank) et de Baring Securities Inc. Il fait partie du milieu des placements depuis 1983. M. Cameron est titulaire d'un B.A. en sciences économiques et politiques de l'Université de Toronto.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds du marché monétaire NEI aux termes d'une convention de consultation datée du 4 juin 2004 intervenue entre Northwest Asset Management Inc. et DGIA et cédée au gestionnaire en date du 28 décembre 2007 et a été nommée sous-conseiller en valeurs du Mandat NEI revenu fixe aux termes d'une modification datée du 17 mai 2019 apportée à cette convention de consultation.

DGIA est une société par actions constituée sous le régime des lois de la province de Québec dont le siège se trouve au 1, Complexe Desjardins, Tour Sud, 20^e étage, Montréal (Québec) H5B 1B2.

DGIA est une filiale en propriété exclusive de Desjardins Société financière inc., elle-même une filiale en propriété exclusive indirecte de Desjardins Holding Financier inc. DGIA est inscrite auprès de toutes les principales autorités canadiennes en valeurs mobilières en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables dans une ou plusieurs des catégories suivantes : Gestionnaire de fonds d'investissement, gestionnaire de portefeuille, gestionnaire de portefeuille d'instruments dérivés et courtier sur le marché dispensé. En avril 2017, DGIA est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

DGIA offre des services dans les secteurs de placement suivants : les titres à revenu fixe canadiens, les actions canadiennes, les stratégies de placement systématique, la sélection et la surveillance de gestionnaires externes dans le cadre de mandats précis, l'immobilier, les prêts hypothécaires et l'infrastructure. DGIA aide ses clients et ses partenaires à atteindre leurs objectifs stratégiques en leur procurant des rendements concurrentiels tout en assurant un équilibre optimal entre le risque et le rendement.

Christian Duceppe agit en qualité de vice-président et cochef des placements, Marchés publics, au sein de Desjardins Gestion internationale d'actifs. M. Duceppe gère les mandats de titres à revenu fixe, d'actions mondiales et de répartition d'actif tactique. Il tire parti de l'expertise et de l'expérience des gestionnaires de portefeuille et analystes de Desjardins Gestion internationale d'actifs pour élaborer des processus d'investissement permettant aux clients d'atteindre leurs objectifs de placement. La carrière de M. Duceppe dans le secteur des placements a commencé en 1993 auprès de RBC Dominion valeurs mobilières, où il a travaillé en tant que conseiller en placements. Il s'est joint à Desjardins en 1994 à titre de gestionnaire de portefeuille au sein du service de la trésorerie et s'est joint à Desjardins Gestion internationale d'actifs à titre de gestionnaire de portefeuille en 2000. Tout au long de sa carrière, il a progressivement été promu à des postes plus importants et, avant sa nomination actuelle, il a récemment été vice-président, Revenu fixe. M. Duceppe est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval et d'une maîtrise en finance de l'Université de Sherbrooke, et est analyste financier agréé (CFA^{MD}).

Marie-Claude DesRoches agit en qualité de directrice, Revenu fixe au sein de Desjardins Gestion internationale d'actifs. Elle est chargée de la gestion de tous les mandats de titres à revenu fixe et dirige une équipe de gestionnaires spécialisée en appariement d'actifs et de passifs, en stratégies d'indexation et en mandats actifs. M^{me} DesRoches supervise également l'équipe d'analystes du crédit sectoriel et assure le respect du processus d'investissement dans l'atteinte des objectifs de placement des clients. La carrière de M^{me} DesRoches dans le secteur des placements a commencé en 1995, alors qu'elle travaillait à titre de directrice du financement à long terme au sein du ministère des Finances du Québec. Elle s'est jointe à Desjardins Gestion internationale d'actifs en 2005 en tant que directrice du crédit aux entreprises avant de progresser vers des rôles plus importants. Elle a été récemment directrice, Crédit et placements privés au sein de l'équipe du Revenu fixe avant d'être nommée à son poste actuel. M^{me} DesRoches détient un baccalauréat en administration des affaires avec spécialisation en finance de l'Université de Sherbrooke et est analyste financière agréée (CFA^{MD}).

Mathieu Bouthot agit en qualité de gestionnaire de portefeuille au sein de Desjardins Gestion internationale d'actifs. Dans son rôle, M. Bouthot collabore étroitement avec ses collègues en gestion active afin de saisir des occasions à court et à moyen terme qui procurent de la valeur pour les clients. La carrière de M. Bouthot dans le secteur des placements a commencé en 2002, lorsqu'il s'est joint à Desjardins Gestion internationale d'actifs à titre d'analyste, Placements mobiliers et ingénierie financière. Il a occupé les fonctions d'analyste, Gestion du risque de marché; de conseiller, Placements mobiliers et ingénierie financière; et est devenu négociateur, Marché monétaire et prêt de titres avant d'être nommé à son poste actuel. M. Bouthot est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires avec spécialisation en finance de marché de HEC Montréal et est analyste financier agréé (CFA^{MD}).

Anthony Salvatore agit en qualité de gestionnaire de portefeuille et de négociateur au sein de Desjardins Gestion internationale d'actifs. Dans son rôle, M. Salvatore est chargé de la gestion de l'ensemble des mandats de marché monétaire et de la trésorerie, et ce, à la fois pour les mandats d'obligations et d'actions. De plus, il est chargé d'exécuter les ordres sur les marchés des devises et des dérivés et les ordres d'obligations sur les marchés primaire et secondaire. Sa carrière dans le secteur des placements a

commencé en 2012 auprès de Standard Life Investments, où il a travaillé au sein de l'équipe de mesure du rendement. Il s'est ensuite joint à Gestion de patrimoine Scotia à titre de négociateur de titres à revenu fixe et de devises principalement dans le secteur des marchés émergents. Il s'est joint à Desjardins Gestion internationale d'actifs en 2018. M. Salvatore est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École de gestion John Molson de l'Université Concordia et est analyste financier agréé (CFA^{MD}).

Société en commandite Guardian Capital

Société en commandite Guardian Capital (« Guardian ») est sous-conseiller en valeurs du Fonds d'obligations canadiennes NEI.

Guardian est une entreprise de gestion de placements qui offre ses services à ce titre à des clients institutionnels et particuliers. Les origines de Guardian remontent à 1962 et elle offre actuellement des services relatifs aux fonds équilibrés, se spécialise dans les actions canadiennes, fournit une expertise en titres à revenu fixe et assure la gestion de placements dans le cadre de mandats américains, internationaux et mondiaux. Guardian est une société constituée sous le régime des lois du Canada dont le siège est situé à Commerce Court West, bureau 3100, Toronto (Ontario) M5L 1E8.

Peter Hargrove est entré au service de Guardian en 1995 et est actuellement chargé des titres à revenu fixe. Il dirige une équipe qui gère une vaste gamme de stratégies liées aux titres à revenu fixe. Il est également le principal gestionnaire de portefeuille de la stratégie phare à revenu fixe de base de Guardian. Avant d'entrer au service de Guardian Capital, M. Hargrove a occupé pendant une décennie un rôle de direction semblable dans le groupe de titres à revenu fixe de MT Associates Investment Counsel. Il a entrepris sa carrière dans le service des placements de Sun Life et a travaillé plus tard pour la ville de Calgary où il est passé progressivement de la négociation d'obligations à la gestion de portefeuille. Il a obtenu un baccalauréat en commerce (comptabilité) de l'Université Concordia en 1975 et a reçu le titre d'analyste financier agréé (CFA^{MD}).

Hermes Investment Management Limited

Hermes Investment Management Limited (« Hermes ») de Londres, au Royaume-Uni, a été nommée sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions mondiales ER NEI aux termes d'une convention datée du 21 juillet 2016. En 2018, Federated Investors, Inc. (maintenant Federated Hermes, Inc.) a fait l'acquisition d'une participation majoritaire dans Hermes (maintenant connue comme la section internationale de Federated Hermes). Hermes est une société de gestion d'investissements établie depuis longtemps dont la priorité se concentre dans les « résultats au-delà du rendement » : fournir d'excellents rendements d'investissement et de gestion à long terme, tout en améliorant la vie de nombreuses personnes.

Geir Lode, chef, Actions mondiales et premier gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions mondiales ER NEI, s'est joint à la section internationale de Federated Hermes en mai 2007 pour mettre sur pied la stratégie relative aux actions mondiales. Auparavant, il a été président du conseil de Bergen Yards à Bergen, en Norvège, chargé de la restructuration et de l'orientation d'une société de portefeuille. Bergen Yards a changé son nom pour Bergen Group et s'est inscrite à la Bourse d'Oslo en juin 2007. M. Lode a commencé sa carrière en 1991 auprès de Frank Russell, a rejoint les rangs de Chancellor LGT puis ceux de Putnam

Investments où il a été vice-président principal avant son retour en Norvège en 2003. M. Lode a étudié le génie mécanique au Norwegian Institute of Technology et obtenu une maîtrise en administration des affaires de la Pacific Lutheran University de Washington. Il a siégé au conseil de 17 sociétés dans quatre pays.

Lewis Grant, gestionnaire de portefeuille principal du Fonds d'actions mondiales ER NEI, s'est joint à la section internationale de Federated Hermes en février 2008. Outre son rôle de gestionnaire de portefeuille, M. Grant est chargé de la conception et de la mise en place de plusieurs systèmes de l'équipe. Plus particulièrement, il a créé le système de modélisation des risques, MultiFRAME, exclusif à Hermes et employé par la plupart des équipes de placement du cabinet. Auparavant, il a travaillé auprès d'Aon Consulting à titre de conseiller actuariel spécialisé dans la préparation d'évaluations et de modélisations actifs-passifs pour le compte d'entreprises et de clients institutionnels. En 2003, M. Grant a obtenu de l'Université de Warwick une maîtrise en mathématique, en recherche opérationnelle, en statistique et en économie, puis a obtenu le titre de Fellow de l'Institute of Actuaries.

Louise Dudley, gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions mondiales ER NEI, s'est jointe à la section internationale de Federated Hermes en mars 2009 et dirige le segment ESG ainsi que la stratégie de recherche de placements responsables au sein de l'équipe Actions mondiales. Tirant profit de son expérience en développement de plateformes de mise à l'essai à l'aide de modèles factoriels, et en développant les capacités de modélisation des systèmes de l'équipe à l'aide de modèles factoriels, Mme Dudley a appliqué cette analyse exhaustive aux ESG. Les recherches qu'elle a effectuées pour étayer les résultats de l'intégration des ESG ont mené à la création de solutions et d'outils personnalisés novateurs qui répondent aux besoins de la clientèle. M^{me} Dudley s'est jointe à titre de membre de notre équipe des services-conseils en gérance, EOS en tant que Federated Hermes. Auparavant, elle a occupé un poste de comptabilité générale auprès de Coca-Cola, après l'obtention d'une maîtrise en génie de l'Université de Durham. Mme Dudley est titulaire des désignations IMC et CFA^{MD}. Elle est membre du conseil de la UK Sustainable Investment & Finance Association et a été nommée en 2017 par Financial News parmi les personnes les plus brillantes et prometteuses du secteur (*Rising Stars of Asset Management*).

Impax Asset Management LLC

Impax Asset Management LLC (« Impax LLC ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin qu'elle fournisse des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Portefeuille d'obligations de base du Fonds équilibré durable mondial NEI aux termes d'une convention de conseils en valeurs prenant effet le 1^{er} mai 2020. Impax LLC, une filiale d'Impax Asset Management Group plc, dont les titres sont inscrits à la cote de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange, a son bureau principal au 30 Penshallow Street, Suite 400, Portsmouth NH 03801, États-Unis.

Anthony Trzcinka, CFA^{MD}, vice-président principal, gestionnaire de portefeuille

Anthony (Tony) Trzcinka est cogestionnaire de portefeuille pour le portefeuille à revenu fixe du Fonds équilibré durable mondial et est gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'obligations de base d'Impax, qui comprend le fonds Pax Core Bond Fund. M. Trzcinka est également membre de l'équipe de gestion de portefeuille du fonds Pax Sustainable Allocation Fund. De plus, M. Trzcinka est un leader en matière de

placements durables dans des titres à revenu fixe. Il gère depuis plus de 10 ans des stratégies de placement dans des obligations d'impact.

Depuis qu'il s'est joint à la société en 2003, M. Trzcinka a été responsable de plusieurs stratégies. Avant Impax, M. Trzcinka travaillait auprès d'AEW Capital Management, où il a passé plus de trois ans à titre de vice-président adjoint en tant qu'analyste principal. Il a débuté sa carrière dans le secteur des services financiers à titre d'analyste en 1999.

M. Trzcinka est CFA^{MD} et membre de la Boston Security Analysts Society. Il est titulaire d'une MBA de la Northeastern University et d'un baccalauréat ès arts de l'Université du Massachusetts.

Peter Schwab, CFA^{MD}, vice-président principal, gestionnaire de portefeuille

Peter Schwab est cogestionnaire de portefeuille du portefeuille à revenu fixe du Fonds équilibré durable mondial. De plus, il est gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'obligations à rendement élevé d'Impax, ce qui comprend le fonds Pax High Yield Bond Fund. M. Schwab est également membre de l'équipe de gestion de portefeuille du fonds Pax Sustainable Allocation Fund.

Avant de se joindre à la société en 2015, M. Schwab était directeur général de l'équipe des obligations et des prêts à rendement élevé de Goldman Sachs Asset Management. Auparavant, il était associé en placement au sein du groupe des titres à rendement élevé de Putnam Investments et membre du groupe de recherche sur les titres à rendement élevé de Donaldson, Lufkin et Jenrette.

M. Schwab est titulaire d'un baccalauréat ès arts en histoire et en économie du Union College et d'une MBA en finances de la Columbia Business School. Il est analyste financier agréé (CFA^{MD}), membre de la New York Society of Security Analysts et détient les enregistrements des séries 7 et 63 de la FINRA.

M. Schwab est un représentant inscrit d'ALPS Distributors, Inc.

Impax Asset Management Limited

Impax Asset Management Limited (« Impax ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin qu'elle fournisse des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds leaders en environnement NEI aux termes d'une convention de conseils en valeurs prenant effet le 26 novembre 2015.

Impax, filiale en propriété exclusive d'Impax Asset Management Group plc, dont les titres sont inscrits à la cote de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange, a son bureau principal au 30 Panton Street, 7th Floor, Londres, Royaume-Uni, SW1Y 4JR.

Hubert Aarts, cochef des titres de capitaux propres inscrits à une cote, premier directeur

M. Hubert Aarts est cogestionnaire de portefeuille du Fonds leaders en environnement NEI et est directeur général et cochef de l'équipe des titres de capitaux propres inscrits à une cote qui supervise les stratégies d'Impax relatives aux titres de capitaux propres inscrits à une cote. M. Aarts est cogestionnaire de portefeuille dans le cadre des stratégies liées aux dirigeants et à l'eau d'Impax et dirige également le processus de recherche macroéconomique d'Impax. Il est entré au service d'Impax en janvier 2007 et a

commencé sa carrière dans le secteur des placements en 1990. Il a cumulé une vaste expérience en placement dans des titres de capitaux propres paneuropéens en tant que gestionnaire de portefeuille chez MeesPierson et Merrill Lynch Investment Managers, où il présidait le groupe de stratégie relative au secteur européen. Avant d'entrer au service d'Impax, M. Aarts travaillait chez Cambrian Capital Partners LLP en tant qu'associé et gestionnaire de portefeuille du fonds Curalium et des fonds de couverture Incremental Leveraged. Il est titulaire d'une maîtrise en économie et en administration des affaires de la Maastricht University.

David Winborne, gestionnaire de portefeuille principal, directeur général

M. David Winborne est cogestionnaire de portefeuille pour le Fonds leaders en environnement NEI et est directeur général et gestionnaire des stratégies d'occasions mondiales et des dirigeants d'Impax. Il est responsable de la recherche au niveau mondial et est spécialisé dans l'efficacité énergétique et le contrôle de la pollution. M. Winborne effectue des recherches sur les actions à l'échelle mondiale en se concentrant sur les secteurs de la technologie et des télécommunications. Winborne s'est joint à Impax en 2015 à titre de gestionnaire de portefeuille principal au sein de l'équipe d'actions cotées en bourse, et il est coresponsable de l'élaboration de la stratégie d'occasions mondiales. Avant de se joindre à Impax, il travaillait pour l'équipe de gestion des actifs interne de Tesco Pension Investment, où il était conjointement responsable du développement, du lancement et de la gestion de la nouvelle plateforme de placement relative aux actions mondiales pour les régimes de retraite de Tesco. Auparavant, M. Winborne a été gestionnaire de fonds chez Sarasin & Partners, où il était responsable du fonds en actions de la société pour la région de l'Asie-Pacifique et donnait également des recommandations de placement pour le réputé fonds thématique d'actions mondiales de Sarasin. Après avoir reçu un diplôme de l'Université de Bath, M. Winborne a, en 2003, entrepris sa carrière auprès d'Insight Investment dans le cadre du programme pour finissants relatif aux actions mondiales, en qualité d'analyste, actions mondiales.

Sid Jha, gestionnaire de portefeuille, directeur adjoint

M. Sid Jha est cogestionnaire de portefeuille pour le Fonds leaders en environnement NEI, cogestionnaire de portefeuille de la stratégie liée aux leaders d'Impax et membre des équipes de constitution de portefeuille pour les stratégies liées à l'investissement mondial, aux leaders et à l'eau d'Impax. Il a des responsabilités de recherche dans les sous-secteurs environnementaux de l'efficacité énergétique et de l'eau et effectue également des recherches sur les actions en se concentrant sur les soins de santé aux États-Unis. M. Jha s'est joint à Impax en 2014 après avoir obtenu son diplôme de l'école des études commerciales et avoir été stagiaire dans l'équipe d'actions cotées d'Impax au cours de l'été et de l'automne 2012. Au cours de sa carrière précédant l'obtention de sa MBA, M. Jha a travaillé comme consultant en technologies propres en Inde. M. Jha est titulaire d'une MBA avec spécialisation en finance de la London Business School et d'un baccalauréat ès arts en histoire et en sciences politiques du Macalester College, où il a obtenu un baccalauréat ès sciences, avec distinction.

Jarislowsky, Fraser Limitée

Jarislowsky, Fraser Limitée (« JFL ») a été nommée pour gérer un portefeuille de titres à grande capitalisation du Mandat NEI actions canadiennes aux termes d'une convention de gestion de placements datée du 20 juin 2019.

JFL est l'une des sociétés de conseils en placement les plus expérimentées au Canada, gérant des actifs pour des clients institutionnels et particuliers au Canada et à l'étranger. Fondée en 1955 en tant que société de recherche en placement, la société a commencé à gérer des portefeuilles de clients au début des années 1960. La philosophie de placement de JFL repose sur des principes prudents éprouvés et plus de 60 ans de recherche fondamentale. L'histoire et la culture de la société sont enracinées dans l'investissement responsable qui s'exprime par des placements de grande qualité, un horizon de placement à long terme, la bonne gouvernance et des placements durables. Tout au long de son histoire, la société a été reconnue comme chef de file en matière de gouvernance d'entreprise en exigeant des dirigeants et des conseils d'administration qu'ils respectent les normes les plus rigoureuses. Son siège est situé à Montréal et elle a des bureaux à Toronto, à Calgary, à Vancouver et à New York.

Charles Nadim, CFA^{MD}, est entré au service de JFL en 2008 et est cochef des actions et gestionnaire de portefeuille, actions canadiennes. Il est également membre du comité de stratégie d'investissement et du comité de gestion de la société. M. Nadim possède 20 ans d'expérience dans l'industrie et est gestionnaire d'actions canadiennes depuis 2012, en plus d'être analyste de recherche international et Amérique du Nord au sein de la société. Auparavant, il a occupé les fonctions de gestionnaire de portefeuille et d'analyste des actions chez GE Asset Management Canada. Il a également passé trois ans chez Watson Wyatt Investment Consulting. M. Nadim est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (Montréal) et d'une maîtrise ès sciences de l'Université de Sherbrooke.

Bernard Gauthier, CFA^{MD}, est entré au service de JFL en 2008 et est directeur général et gestionnaire de portefeuille, actions canadiennes. Il est membre du comité de stratégie d'investissement, qu'il copréside. M. Gauthier possède plus de 31 ans d'expérience dans l'industrie et a été analyste en services financiers pour l'Amérique du Nord et cogestionnaire des actions américaines de la société. Auparavant, il a été gestionnaire de portefeuille au sein de l'équipe responsable des actions canadiennes auprès de Gestion globale d'actifs CIBC; membre de l'équipe internationale auprès de Phillips, Hager & North; analyste en services financiers auprès de Valeurs Mobilières TD; et économiste, analyste et gestionnaire de portefeuille sectoriel auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. M. Gauthier est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en économie de l'Université de Montréal.

Kingwest & Company

Kingwest & Company (« Kingwest ») a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions canadiennes NEI et du Fonds croissance et revenu NEI aux termes d'une convention de consultation modifiée et mise à jour datée du 18 août 2004 intervenue entre NAMI, Fonds mutuels NordOuest inc. et Kingwest et cédée au gestionnaire en date du 28 décembre 2007.

Kingwest est une société de personnes dont le siège est situé au 86, chemin Avenue, Toronto (Ontario) M5H 2H2. Richard L. Fogler, directeur général et chef des placements de Kingwest, est le principal responsable des décisions de placement prises pour le Fonds d'actions canadiennes NEI et le volet actions

canadiennes du Fonds croissance et revenu NEI. M. Fogler est un associé fondateur de Kingwest qui a été achetée en 1982. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le domaine du placement.

M. Fogler a obtenu un baccalauréat ès sciences en économie à la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie. Il a ensuite poursuivi des études supérieures en économie et en finances au Collège de France et à l'Université de la Sorbonne de Paris. Il est membre de la société des analystes financiers de Toronto.

M. Fogler est au service de Kingwest depuis 2002 et s'occupe de l'analyse et de l'évaluation des occasions de placement potentiel. Il surveille également la composition et les risques du portefeuille de l'entreprise dans son ensemble.

Avant de se joindre à Kingwest, M. Fogler a travaillé au sein du groupe des services financiers d'une importante multinationale spécialisée dans le secteur de la technologie où il s'occupait de la gestion des systèmes pour des banques internationales. Il est titulaire d'un B.A. de l'Université de Wittenberg, d'une MBA de l'institut Theseus en France et a suivi le programme à l'intention des cadres sur les placements axés sur la valeur de la Columbia Business School. M. Fogler détient également le titre de gestionnaire de placements agréé (CIM^{MD}).

M. Tim Regan supervise les stratégies de placement en titres à revenu fixe et guide la gestion globale des risques. Il préside le comité de gestion de portefeuille et dirige les initiatives de marketing et de vente pour tous les partenaires, clients privés et clients institutionnels de Kingwest. Il a débuté sa carrière dans la recherche de placements et le développement des affaires chez Templeton, Midland Walwyn et Spectrum United. Puis il a cofondé en 1997 Fonds mutuels NordOuest inc. où il a été chef des placements et vice-président principal. En 2003, avec son expertise, il s'est joint à Kingwest. M. Regan est titulaire d'un B.A. en économie de l'Université de Western Ontario et d'une MBA de l'Université de Toronto. Il détient également le titre d'analyste financier agréé (CFA^{MD}) et est membre de la Toronto Society of Financial Analysts et du CFA Institute.

Anthony Visano s'est joint à Kingwest en 2020 pour y travailler aux côtés de M. Richard Fogler afin de gérer les mandats d'actions canadiennes et américaines de la société. Il est membre du comité de gestion de portefeuille et du comité des placements de Kingwest. Depuis 2003, M. Visano se concentre sur la gestion de portefeuille d'actions nord-américaines. Avant de se joindre à Kingwest, il était gestionnaire principal de portefeuille d'actions fondamentales au sein de l'équipe multi-actifs de Gestion de placements Manuvie et était auparavant gestionnaire de portefeuille principal, Valeur canadienne au sein de GLC Groupe de gestion d'actifs (Great-West Life). M. Visano a précédemment occupé des postes de gestionnaire de portefeuille et d'analyste recherche sur les actions au sein d'une société de conseils en placement établie à Toronto. Il est diplômé de l'Université York (baccalauréat en philosophie/économie) et est CFA^{MD}. M. Visano est un membre actif de la CFA Society Toronto, juge pour le cours Value Investing de la maîtrise en administration des affaires de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto et siège au conseil de direction de Capitalize for Kids.

Laurus Investment Counsel Inc.

Laurus Investment Counsel Inc. (« Laurus ») a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 12 novembre 2018. Laurus est une société de placement spécialisée appartenant à ses employés, dont le but à la base est de mettre l'accent sur les titres de capitaux propres canadiens, américains et mondiaux. Laurus fournit un éventail de services de placement à des caisses de retraite, à des entités syndicales et gouvernementales, à des compagnies d'assurances et des sociétés de fonds communs de placement, à des fondations, à des gestionnaires de grande fortune et à des clients bien nantis.

Chris Page et Raymond Lam sont responsables des services de placement de portefeuille que Laurus fournit au Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI.

Chris Page est président et responsable des titres de capitaux propres canadiens. Il a fondé Laurus avec l'objectif de bâtir une société de placement dont la culture sera reconnue pour sa rigueur, son éthique et l'excellence du traitement qu'elle réserve à sa clientèle, à ses employés et aux autres parties prenantes. Cumulant plus de 40 années d'expérience en placement, M. Page a occupé plusieurs postes de haut niveau, dont celui de président et chef des placements d'une société d'investissement spécialisée, d'administrateur et chef de l'exploitation d'un conseiller en placement de taille moyenne, et de directeur des placements institutionnels d'une grande compagnie d'assurances.

Raymond Lam est vice-président et gestionnaire de portefeuille pour la stratégie des petites capitalisations. M. Lam s'est joint à ce groupe en mars 2015 à titre d'analyste de portefeuille et est devenu gestionnaire de portefeuille en 2016. Auparavant, il a travaillé au sein de Financière Manuvie pendant sept années, dont récemment à titre de directeur, Recherche et analyse de placements, où il a géré une plateforme de stratégies de placement pour les marchés institutionnels et de détail. M. Lam porte le titre de CFA^{MD} et est titulaire d'une maîtrise en finance de la Rotman School of Management.

Lincluden Investment Management Limited

Lincluden Investment Management Limited (« Lincluden ») de Mississauga, en Ontario, a été retenue pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds de dividendes canadiens NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 13 décembre 2016.

Lincluden a été fondée en 1982. La société est détenue à 60 % par un associé stratégique, Morguard Investment Limited, et à 40 % par ses employés. Au cours de ses 38 années d'existence, Lincluden a adopté avec beaucoup de conviction une approche de placement rigoureuse en ce qui a trait à la valeur pour ses clients institutionnels et ses clients de détail, dans le cadre de mandats équilibrés ou visant des actions, des titres à revenu fixe et des titres du secteur immobilier. Lincluden est une société constituée sous le régime des lois du Canada dont le siège se trouve au 201, promenade City Centre, Mississauga (Ontario) L5B 2T4.

L'équipe de gestion de portefeuille d'actions de Lincluden chargée des placements du Fonds est formée de Peter Chin, Robert Gill, James Lampard et Derek Warren.

Peter Chin est entré au service de Lincluden en 2004 et compte plus de 29 ans d'expérience en placements. Il a commencé sa carrière à la Confédération, Compagnie d'Assurance-Vie comme analyste, et il a progressivement gravi les échelons jusqu'à la gestion de portefeuille. Il possède de l'expérience dans les domaines du financement d'entreprises et des services bancaires d'investissement qu'il a acquis auprès de deux grandes maisons de courtage. Auparavant, il était directeur de la recherche et gestionnaire de portefeuille principal, Actions canadiennes, chez Connor Clark & Company. M. Chin est diplômé de l'Université York et de l'Université de Western Ontario et est analyste financier agréé (CFA^{MD}).

Robert Gill est entré au service de Lincluden en 2014 et compte plus de 23 ans d'expérience en placements. Depuis le début de sa carrière chez BMO Nesbitt Burns, il s'est joint à la division des services bancaires d'investissement mondiaux de la Deutsche Bank au Royaume-Uni. Il est revenu au Canada pour se joindre à Foyston, Gordon & Payne en tant que directeur de la recherche et gestionnaire de portefeuille adjoint. Il a passé quatre ans au service d'Aston Hill Institutional Partners à titre de gestionnaire de portefeuille avant de se joindre à l'équipe de Lincluden. M. Gill est diplômé de la Queen's University et de la University of St. Andrews, en Écosse.

James Lampard est entré au service de Lincluden en 2003 et compte plus de 34 ans d'expérience en placements. Il a commencé sa carrière chez OMERS avant d'occuper un poste de gestionnaire de portefeuille au Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Auparavant, il était associé et gestionnaire de portefeuille chez Beutel Goodman. M. Lampard est diplômé de l'Université York et est comptable agréé et analyste financier agréé (CFA^{MD}).

Derek Warren est entré au service de Lincluden en 2015 et compte plus de 20 ans d'expérience en placements. Il a commencé sa carrière chez Morguard Financial où, pendant 14 ans, ses fonctions ont englobé l'analyse de fiducies de placement immobilier et de sociétés immobilières ainsi que la gestion de plusieurs portefeuilles de placements immobiliers. M. Warren détient le titre de gestionnaire de placements agréé.

Maj Invest Asset Management Fondsmæglerselskab A/S

Maj Invest Asset Management Fondsmæglerselskab A/S (« Maj Invest ») a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds de valeur mondial NEI aux termes d'une convention de consultation datée du 29 août 2016. Maj Invest comprend la division de gestion d'actifs du groupe Maj Invest, établi à Copenhague, au Danemark. L'histoire de Maj Invest remonte à 1980, année de la fondation de LD Pensions, entité parrainée par le gouvernement danois, et l'entreprise de gestion d'actifs commerciaux Maj Invest a été constituée en 2005. Maj Invest est la propriété de Maj Invest Holding A/S, qui appartient principalement à la direction et aux employés (à raison de plus de 90 %). Son siège est situé à Copenhague, au Danemark. MM. Kurt Kara, Ulrik Jensen et Rasmus Quist Pedersen sont les principaux responsables des services de gestion des placements fournis par Maj Invest au Fonds de valeur mondial NEI.

M. Kurt Kara est le chef des actions de valeur mondiales. Il est entré au service de Maj Invest en 2004 et est chargé de la gestion de la stratégie relative aux actions de valeur mondiales depuis la création de cette stratégie. Avant d'entrer au service de Maj Invest, M. Kara a été stratège en actions auprès de la Danske

Bank. Auparavant, il a occupé un poste de gestionnaire de portefeuille auprès de Danske Capital relativement au fonds d'actions d'Amérique latine de Danske Invest. M. Kara est titulaire d'une maîtrise ès sciences en économie de l'Université de Copenhague (au Danemark).

M. Ulrik Jensen est entré au service de Maj Invest en 2006 à titre de gestionnaire de portefeuille principal, étant coresponsable de la gestion de la stratégie relative aux actions de valeur mondiales. Avant d'entrer au service de Maj Invest, M. Jensen a été analyste et gestionnaire de portefeuille auprès de Sparbank, où il était chargé de la gestion des avoirs en trésorerie de la banque. M. Jensen est titulaire d'une maîtrise ès sciences en finances et en économie de l'Université Aalborg (au Danemark).

M. Rasmus Quist Pedersen s'est joint à Maj Invest en 2015 à titre d'analyste après avoir terminé ses études. En 2019, M. Pedersen a été promu au poste de gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion de portefeuille, de l'analyse, de la modélisation des données, de la programmation et des projets d'affaires. M. Pedersen est titulaire d'une maîtrise en finances et en économie de la Copenhague Business School (Danemark). Pendant ses études de maîtrise en finance et en économie, il a suivi des cours à l'Université Harvard.

Principal Global Investors, LLC

Principal Global Investors, LLC (« Principal Global Investors »), de Des Moines, en Iowa, a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI et du Fonds d'actions mondiales NEI aux termes de conventions datées du 8 mai 2015 et du 21 juillet 2016, respectivement.

Principal Global Investors est la branche de gestion d'actifs institutionnels de Principal Financial Group^{MD}, société à points de service multiples. Le réseau de points de service spécialisés en placement offre de l'expertise en matière de titres à revenu fixe, de titres de capitaux propres et de placements immobiliers ainsi qu'en matière de gestion des devises, de répartition de l'actif, de gestion de la valeur stable et d'autres stratégies de placement structuré.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

Principal Global Fixed Income, groupe spécialisé en gestion de placements au sein de Principal Global Investors, met l'accent sur l'offre de solutions de placement personnalisées et axées sur le rendement à des clients situés partout dans le monde. La recherche fondamentale est au centre du processus de placement de Principal Global Fixed Income, et cette dernière effectue des recherches internes indépendantes couvrant une vaste gamme d'émetteurs mondiaux. Elle a recours à une approche exhaustive multidimensionnelle en ce qui a trait à la gestion des risques qui vise à réduire les pertes tout en permettant de tirer profit de la croissance.

Mark Denkinger, CFA^{MD}, est gestionnaire de portefeuille chez Principal Global Fixed Income et est chargé du crédit à rendement élevé et des prêts avec effet de levier. Auparavant, M. Denkinger a été directeur général de la recherche en crédit et en titres à revenu fixe et de la négociation visant ces titres. Il est entré au service de la société en 1990 et a été promu à son poste actuel en 2004, après avoir été gestionnaire de portefeuille et analyste en recherche principal spécialisé en titres de créance de sociétés, axé sur les prêts

en difficulté ou à rendement élevé. M. Denkinger est titulaire d'un baccalauréat en finances et d'une MBA en finances de l'Université d'Iowa. Il détient également le titre d'analyste financier agréé (CFA^{MD}) et est membre du CFA Institute et de la CFA Society of Iowa.

Joshua Rank, CFA^{MD} est gestionnaire de portefeuille à rendement élevé chez Principal Global Fixed Income. Il est responsable des stratégies de prêts à rendement élevé et de prêts à effet de levier. Il est entré au service de la société en 2013. Avant d'occuper son poste actuel, M. Rank a été vice-président et gestionnaire de portefeuille principal des titres à rendement élevé chez Aviva Investors Americas. Il est titulaire d'un baccalauréat en finances de l'Iowa State University, il détient le titre d'analyste financier agréé (CFA^{MD}) et il est membre du CFA Institute et de la CFA Society of Iowa.

Darrin Smith, CFA^{MD}, est gestionnaire de portefeuille chez Principal Global Fixed Income. M. Smith est membre de l'équipe de gestion des titres à rendement élevé et est chargé des titres à rendement élevé et des prêts avec effet de levier. Il est entré au service de la société en 2007 et agit en tant que gestionnaire de portefeuille chargé des titres à rendement élevé depuis 1998. Auparavant, M. Smith a été vice-président et gestionnaire de portefeuille principal chargé des titres à rendement élevé auprès d'Aviva Capital Management. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Drake University et d'un baccalauréat en économie de l'Iowa State University. Il détient le titre d'analyste financier agréé (CFA^{MD}) et est membre du CFA Institute et de la CFA Society of Iowa. M. Smith est Fellow au Life Management Institute et membre de la Life Officers' Management Association.

Fonds d'actions mondiales NEI

Principal Global Equities (« Principal ») est un groupe spécialisé en gestion de placements au sein de Principal Global Investors. Principal estime que la sélection ascendante d'actions fondée sur l'investissement fondamental est la source la plus fiable et la plus reproductible de rendement constant et de génération de richesse au fil du temps. Principal reconnaît que les marchés boursiers évaluent les sociétés de façon semi-efficace, la plupart des actions étant raisonnablement évaluées dans une majorité de conditions des marchés. Principal applique un processus de recherche axé sur l'investissement fondamental et une approche disciplinée à plusieurs volets en matière de gestion des risques.

Principal se trouve dans une position privilégiée pour interagir avec les sociétés et les influencer afin de favoriser des relations durables avec les parties prenantes d'une manière qui permet d'accumuler des avantages sociétaux à plus long terme, tout en réduisant également les risques d'investissement, afin d'offrir une meilleure expérience et de meilleurs résultats aux clients. Cette description offre de l'information additionnelle sur les croyances en matière d'investissement pertinent (*Purposeful Investing*) et sur les valeurs fondamentales de Principal qui façonnent la culture d'équipe et orientent la stratégie de Principal pour influencer sur les portefeuilles des clients et sur notre monde de façon positive. Principal se concentre sur les trois dimensions clés de sa philosophie en matière d'investissement fondamental actif – la culture, la durabilité et l'engagement – conformément à sa mission qui est d'investir dans des sociétés qui transforment de façon durable leurs activités pour le mieux.

Mustafa Sagun, titulaire d'un doctorat et analyste financier agréé (CFA^{MD}), est chef des placements de Principal Global Equities. Il est chargé de superviser la gestion de portefeuille et la recherche pour toutes les stratégies d'actions internationales, nationales et mondiales. M. Sagun gère des portefeuilles d'actions mondiales depuis 2002 et est également membre de l'équipe de stratégie de répartition de l'actif de la société. Il est entré au service de l'entreprise en 2000 et occupe des postes dans le secteur des services financiers depuis 1991. Avant d'occuper son poste actuel, M. Sagun a été vice-président et analyste pour PNC Financial Services Group et spécialiste des dérivés sur actions pour Salomon Brothers. Il a obtenu un doctorat en finance et une maîtrise en économie internationale de la University of South Florida. Il a aussi obtenu un baccalauréat en génie électrique et électronique de la Bogazici University en Turquie. Il est analyste financier agréé et membre du CFA Institute et de la CFA Society of Iowa.

Christopher Ibach, analyste financier agréé (CFA^{MD}), est gestionnaire de portefeuille pour Principal Global Equities. Il se spécialise principalement en gestion de stratégies mondiales, intégrant recherche fondamentale et quantitative. M. Ibach dirige également des initiatives de recherche et de développement avancées, notamment la concordance continue avec l'équipe de science des données de Principal, qui dirige la coordination de la communauté croissante des ressources du réseau d'universités et d'experts de Principal. M. Ibach a joué un rôle de premier plan dans les efforts de recherche et de développement de la société pendant plus d'une décennie, notamment en ce qui concerne l'élaboration de modèles de sélection d'actions exclusifs à la société, la composition de portefeuilles et les outils de gestion des risques. Il est entré au service de la société en 2000 à titre d'analyste de recherche sur les actions, se spécialisant dans l'analyse de sociétés de technologies internationales, et a été nommé gestionnaire de portefeuille en 2002. Auparavant, M. Ibach a accumulé six ans d'expérience en recherche et en développement auprès de Motorola, Inc. Il a obtenu une MBA en finance et un baccalauréat en génie électrique de l'Université d'Iowa. Il a obtenu le droit d'utiliser la désignation d'analyste financier agréé (CFA^{MD}) et est membre du CFA Institute.

Steven Larson est gestionnaire de portefeuille pour Principal Global Equities. Il est principalement spécialisé dans la gestion des stratégies globales des sociétés à grande capitalisation. Il est également actif en recherche sur les sociétés, avec un accent sur le secteur industriel. M. Larson a débuté sa carrière chez Principal en 1992 et a occupé plusieurs postes, dont celui de cogestionnaire de portefeuilles d'actions internationales principalement pour les clients institutionnels et de régimes de retraite. Il a également participé directement à l'élaboration de la première stratégie globale d'actions de la société en 2002. Avant de se joindre à Principal en 2019, M. Larson a agi à titre d'associé et de gestionnaire de portefeuille pour les actions internationales auprès d'Arbor Capital Management, LLC et auprès de Winslow Capital Management (membre du même groupe que Nuveen/TIAA). Il est titulaire d'une MBA en finances de l'Université du Minnesota, de la Carlson School of Management et d'un baccalauréat en finance de la Drake University. Il a obtenu le droit d'utiliser sa désignation d'analyste financier agréé (CFA^{MD}) et est membre du CFA Institute.

Wellington Management Canada ULC

Depuis 1928, Wellington Management est l'une des plus importantes sociétés de gestion de placement indépendantes au monde. Comptant un actif sous gestion de plus de 1,2 billion de dollars américains au

31 décembre 2020, Wellington agit à titre de conseiller en placement de confiance auprès de plus de 2 300 clients institutionnels et promoteurs d'OPC dans plus de 60 pays.

Les capacités d'investissement complètes de Wellington Management reposent sur la force d'une recherche rigoureuse et exclusive et couvrent presque tous les segments des marchés financiers mondiaux, y compris les actions, les titres à revenu fixe, les actifs multiples et les stratégies alternatives. Dans le cadre de son partenariat privé dont l'unique activité est la gestion de placements, les points de vue et les intérêts à long terme de Wellington Management sont aussi ceux de ses clients. L'engagement de Wellington Management en faveur de l'excellence des placements est démontré par sa présence importante et ses antécédents à long terme dans presque tous les secteurs des marchés boursiers mondiaux.

Campe Goodman est directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille de titres à revenu fixe au sein de l'équipe des grands marchés et gestionnaire de portefeuille principal pour les portefeuilles de crédit multisectoriel et d'obligations d'impact. Il se concentre sur la rotation sectorielle, soit la répartition d'actifs dans les principaux secteurs à revenu fixe, et il dirige l'équipe de spécialistes chargée de développer la stratégie de rotation sectorielle descendante qui est utilisée pour les portefeuilles d'obligations de base, d'obligations de base plus, d'obligations d'impact, d'obligations intermédiaires, d'obligations à long terme et de crédits multisectoriels. Avant de se joindre à Wellington Management en 2000, M. Goodman a passé quatre ans au Massachusetts Institute of Technology à étudier la macroéconomie et la finance dans le cadre d'études de doctorat en économie. M. Goodman est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques, avec grande distinction du Harvard College (1995). De plus, il détient le titre d'analyste financier agréé (CFA^{MD}).

QV Investors Inc.

QV Investors Inc. (« QV ») de Calgary, en Alberta, a été embauchée à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI aux termes d'une convention datée du 17 octobre 1997, et à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions canadiennes ER NEI aux termes d'une convention datée du 11 juin 2007, modifiée par la modification n° 1 datée du 27 mai 2011 et par la convention de sous-conseil modifiée et mise à jour datée du 2 mars 2017. QV est une société de conseils en placement canadienne indépendante.

Fonds d'actions canadiennes ER NEI : QV est devenue le sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions canadiennes ER NEI le 11 juin 2007. Darren Dansereau et Joe Jugovic sont responsables des services de conseils en valeurs que fournit QV au Fonds d'actions canadiennes ER NEI.

Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI : Ian Cooke, Steven Kim et Joe Jugovic sont responsables des services de conseils en valeurs que fournit QV au Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI.

QV est une société constituée sous le régime des lois du Canada dont le siège est situé au bureau 1008, Livingston Place, Tour Sud, 222 – 3e Avenue Sud-Ouest, Calgary (Alberta) T2P 0B4. QV gère les portefeuilles de placement pour le compte d'investisseurs particuliers et d'investisseurs institutionnels.

QV croit aux placements dans les sociétés de qualité qui ont des évaluations intéressantes par rapport à l'appréciation qu'en a le marché, ainsi que dans celles qui sont en mesure d'augmenter les dividendes à long terme. Cette méthode a constamment permis d'obtenir des rendements sur actions rajustés en fonction du risque supérieurs.

Le comité de placement évalue toutes les recommandations et dégage un consensus en vue d'une sélection. Les analystes et gestionnaires de portefeuille (ou « équipes responsables des actions canadiennes ») recommandent une pondération adéquate et effectuent l'opération approuvée pour les comptes dont les objectifs sont similaires. Chaque mois, QV procède à un audit quantitatif de tous les modèles d'avoirs en portefeuille pour en assurer la conformité avec les objectifs du portefeuille.

M. Dansereau est entré au service de QV en 2006. Il est responsable de l'analyse de sociétés canadiennes plus importantes et agit comme gestionnaire de portefeuille du QV Canadian Equity Pooled Fund. M. Dansereau est membre du comité de gestion et du comité de placement de QV et est administrateur au sein du cabinet. Auparavant, il était négociant et analyste chez Alberta Investment Management Corporation et était associé chez Canada Trust Private Investment Counsel, à Edmonton. Il a siégé à titre de président de son chapitre de Toastmasters International. M. Dansereau est titulaire d'un baccalauréat en commerce avec spécialisation en finance de l'Université de l'Alberta. Il est analyste financier agréé (CFA^{MD}) et membre de la Calgary CFA Society.

M. Jugovic s'est joint à QV en 2000 et est cochef des placements, chef de la direction et président du cabinet. Il préside le comité des placements au nom de QV et est gestionnaire de portefeuille des Fonds d'actions canadiennes et mondiales. M. Jugovic est membre du comité de gestion de QV et est administrateur au sein du cabinet. Avant d'entrer au service de QV en février 2000, il était analyste et négociant de titres dans une société de gestion de placements établie à Calgary. M. Jugovic est titulaire d'un B.A. en économie de l'Université de Calgary. Il est analyste financier agréé (CFA^{MD}) et membre de la Calgary CFA Society.

M. Cooke est entré au service de QV en 2006. Il est cochef des placements et est responsable de la gestion du fonds commun des sociétés canadiennes à petite capitalisation de QV. M. Cooke est membre du comité de placement de QV et est administrateur au sein du cabinet. Avant d'entrer au service de QV, M. Cooke a été vice-président de la recherche et administrateur dans une société de gestion de placements établie à Calgary. Il demeure actif à la Haskayne School of Business de l'Université de Calgary, où il conseille la Calgary Portfolio Management Trust et où il est était auparavant enseignant en analyse de titres et en placement. M. Cooke est titulaire d'un baccalauréat en commerce avec spécialisation en finances qu'il a obtenu avec distinction de l'Université de Calgary. Il est analyste financier agréé (CFA^{MD}) et membre de la Calgary CFA Society.

M^{me} Diana Chaw est entrée au service de QV Investors en novembre 2017. M^{me} Chaw est gestionnaire de portefeuille adjointe du segment Stratégie actions canadiennes de sociétés à grande capitalisation de QV. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Calgary. Avant d'entrer au service de QV, M^{me} Chaw a travaillé en tant que gestionnaire de portefeuille adjointe pour une société de gestion de placements. M^{me} Chaw est analyste financière agréée (CFA^{MD}) et membre de la Calgary CFA Society.

M. Kim est entré au service de QV Investors en mars 2012. Il est gestionnaire de portefeuille du segment Stratégie actions canadiennes de sociétés à petite et à moyenne capitalisation de QV. Avant de se joindre à QV Investors, M. Kim a travaillé pour l'une des principales banques canadiennes, de même que pour un organisme sans but lucratif de Vancouver. Il est titulaire d'un baccalauréat ès art en criminologie de l'Université Simon-Fraser de Vancouver, et d'une maîtrise en administration des affaires de la Sauder School of Business de l'Université de la Colombie-Britannique. Analyste financier agréé (CFA^{MD}), M. Kim est membre de la Calgary CFA Society.

River Road Asset Management LLC

River Road Asset Management LLC (« River Road »), de Louisville au Kentucky a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds de dividendes américains NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 25 juin 2014, modifiée par la modification n°1 datée du 8 mai 2015, par la modification n°2 datée du 1^{er} mars 2016 et par la modification n°3 datée du 7 janvier 2019. Dans certains cas, il pourrait s'avérer difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre River Road parce qu'elle est située aux États-Unis et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

River Road est située au Kentucky et appartient majoritairement à Affiliated Managers Group Inc. Henry W. Sanders III est vice-président directeur et gestionnaire de portefeuille principal de River Road. Il est le gestionnaire de portefeuille en chef des Dividend All-Cap Value Portfolios de River Road. Avant de cofonder River Road en 2005, M. Sanders était vice-président principal et gestionnaire de portefeuille auprès de Commonwealth Trust Co. (Commonwealth SMC). De plus, M. Sanders a occupé le poste de président de Bridges Capital Management et de vice-président de PRIMCO Capital Management. Il a aussi été professeur adjoint en finances et en économie à la Bellarmine University. M. Sanders est titulaire d'un B.A. en administration des affaires de la Bellarmine University et d'une MBA de la Carroll School of Management du Boston College. Il a obtenu la désignation d'analyste financier agréé en 1992, est membre du CFA Institute et membre et ancien président de la CFA Society Louisville.

Thomas S. Forsha est cochef des placements et gestionnaire de portefeuille de River Road. M. Forsha est gestionnaire de portefeuille pour les portefeuilles Dividend All-Cap Value et Focused Absolute Value^{MD} de la société. Avant d'entrer chez River Road en 2005, M. Forsha était analyste, Actions, et gestionnaire de portefeuille auprès d'ABN AMRO Asset Management USA où il était responsable de la gestion de la répartition des actions, Amérique du Nord, pour le Global High Income Equity Fund de la société. M. Forsha est titulaire d'un B. Sc. en finance du Fisher College of Business de la Ohio State University et d'une MBA de la Booth School of Business de l'Université de Chicago. Il a obtenu la désignation d'analyste financier agréé (CFA^{MD}) en 2002 et est membre du CFA Institute et de la CFA Society Louisville.

Andrew R. McIntosh est gestionnaire de portefeuille adjoint des portefeuilles Dividend All-Cap Value Portfolios de River Road. À ce titre, il continue d'exercer certaines fonctions d'analyste. Avant d'entrer au service de River Road en 2011, M. McIntosh occupait le poste d'analyste en finance structurée pour un portefeuille constitué de titres hypothécaires à risque et de titres de second rang auprès d'AEGON USA Investment Management LLC. Il détient un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en finance

de l'Université d'Iowa. Il est analyste financier agréé depuis 2006 et membre du CFA Institute. Il est membre et ancien président de la CFA Society Louisville.

Dispositions en matière de courtage

La politique du gestionnaire veut que l'achat et la vente de titres de portefeuille pour les Fonds soient effectués par l'entremise d'un certain nombre de courtiers en valeurs mobilières inscrits, choisis en fonction de l'évaluation des éléments suivants :

- (1) la capacité du courtier inscrit en cause d'exécuter les opérations rapidement et à des conditions avantageuses;
- (2) la qualité et la valeur des biens ou des services de prise de décision en matière de placement fournis aux Fonds par le courtier inscrit. Les services de prise de décision en matière de placement comprennent la prestation de services de consultation, d'évaluation et de recherche ainsi que d'autres données et logiciels utilisés dans l'évaluation des placements éventuels.
- (3) Le gestionnaire reçoit de la part de chaque gestionnaire de portefeuille et de chaque sous-conseiller en valeurs des Fonds, au moins une fois par année, les détails de toute opération entraînant des courtages pour le client qui a été confiée à un courtier en échange de biens ou de services fournis par le courtier, comme l'exige le *Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages*.
- (4) Les décisions de courtage sont prises par le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs concerné.

Depuis le 25 juin 2020, des produits ou des services prenant la forme de conseils, d'évaluations, de recherches et de données et de logiciels connexes utilisés pour évaluer des placements éventuels ont été fournis au gestionnaire de portefeuille ou aux sous-conseillers en valeurs des Fonds suivants :

Nom du Fonds
Fonds équilibré durable mondial NEI
Fonds de dividendes américains NEI
Fonds d'actions américaines ER NEI
Fonds d'actions canadiennes ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI
Fonds d'actions mondiales NEI
Fonds leaders en environnement NEI
Fonds des marchés émergents NEI
Mandat NEI actions canadiennes
Mandat NEI actions mondiales

Desjardins Gestion internationale d'actifs reçoit des produits et des services d'une entreprise membre du même groupe, Valeurs mobilières Desjardins Inc.

Il est possible d'obtenir le nom des courtiers qui ont fourni de tels produits ou services sur demande auprès du gestionnaire au 1 888 809-3333 si vous êtes situé à l'extérieur de la région de Toronto ou au 416 594-6633 si vous êtes dans la région de Toronto ou encore par courriel à l'adresse NEIClientServices@NEIinvestments.com.

Agent chargé de la tenue des registres

Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres des Fonds. Le registre des titres est tenu aux bureaux du mandataire du gestionnaire, Fiducie Desjardins, 1, Complexe Desjardins, Montréal, Canada H5B 1E4.

Auditeur

L'auditeur des Fonds est Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. à Toronto, en Ontario. L'auditeur est indépendant à l'égard des Fonds, conformément aux règles du Code de déontologie des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

Dépositaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de dépositaire et d'agent de prêt de titres (le « dépositaire ») à l'égard du portefeuille de chaque Fonds conformément à une convention de garde datée du 19 avril 2004, en sa version modifiée, d'abord signée par Fonds mutuels NordOuest inc. et Fiducie Desjardins inc. et cédée par la suite au gestionnaire aux termes de la convention de contribution de Northwest conclue en date du 28 décembre 2007 (la « convention de garde »). Les titres sont gardés au principal établissement du dépositaire situé au 1, Complexe Desjardins, Tour Sud, bureau 1422, Montréal (Québec) H5B 1E4,

exception faite des titres détenus par une agence de dépôt ou une chambre de compensation canadienne ou étrangère autorisée à exploiter un système de gestion en compte courant national ou transactionnel.

Si les titres en portefeuille sont acquis sur un marché étranger, ils seront conservés aux bureaux du sous-dépositaire nommé pour le territoire dans lequel le marché est situé. State Street Trust Company Canada, située au 770, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) Canada, est le sous-dépositaire à l'égard des titres acquis sur un marché étranger.

Tout autre sous-dépositaire étranger est nommé par le dépositaire, ou sous son autorité, en fonction de bon nombre de facteurs, y compris la fiabilité à titre de dépositaire, la stabilité financière et la conformité aux exigences des autorités de réglementation compétentes.

L'une ou l'autre partie peut résilier la convention de garde à tout moment, sans qu'elle ait à payer de pénalité, moyennant un préavis d'au moins 60 jours envoyé à l'autre partie. Elle peut toutefois la résilier immédiatement moyennant un avis écrit envoyé à l'autre partie dans les cas suivants :

- a) l'autre partie cesse ses activités, déclare faillite ou devient insolvable ou procède à sa liquidation; un séquestre est nommé afin de détenir son actif et cette nomination n'est pas révoquée dans les 30 jours; une procédure de mise sous séquestre de la partie est amorcée et n'est pas abandonnée dans les 30 jours;
- b) le dépositaire cesse d'avoir qualité de dépositaire d'actif d'organisme de placement collectif en vertu du Règlement 81-102.

Opérations de prêt et de mise en pension de titres

Les Fonds peuvent conclure directement des mises en pension et des prises en pension comme il est décrit dans le prospectus simplifié des Fonds.

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres afin de dégager un revenu supplémentaire des titres qu'ils détiennent en portefeuille, d'une manière qui est compatible avec leur stratégie de placement et dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières. Au cours d'une opération de prêt de titres, un Fonds prête des titres qu'il détient en portefeuille à un emprunteur moyennant des frais. Un Fonds peut prêter des titres qu'il détient en portefeuille à des emprunteurs admissibles qui lui livrent des biens suffisants en garantie. Si l'emprunteur dans cette opération devient insolvable ou n'est pas en mesure de respecter ses engagements pour une quelconque raison, le Fonds pourra subir des pertes. Par exemple, un Fonds risque de perdre des titres qu'il prête à un emprunteur qui est incapable de remplir sa promesse de retourner les titres ou de régler l'opération et dont les biens donnés en garantie sont insuffisants. Dans la mesure où le Fonds accepte des garanties en espèces et qu'il investit de telles garanties, le Fonds assume tout risque de perte lié au marché ou au placement en ce qui concerne le placement de telles garanties en espèces. Si la valeur de la garantie en espèces ainsi investie est insuffisante pour retourner tous les montants dus à l'emprunteur, le Fonds prendra en charge le manque à gagner.

Les opérations de prêt de titres sont assujetties aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et des modalités de la convention que nous avons conclue avec notre mandataire d'opérations de prêt de titres. Ces exigences, conçues pour minimiser le risque, contiennent les éléments suivants :

- Le gestionnaire peut prêter des titres canadiens et américains conformément aux stratégies de placement du Fonds et dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières, auquel cas il s'efforcera de rappeler tous les titres prêtés à la date de clôture des registres aux fins de l'exercice des droits de vote.
- L'emprunteur de titres doit livrer une garantie permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières d'une valeur équivalente à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés.
- Les Fonds ne traiteront qu'avec des emprunteurs qui ont été approuvés par le gestionnaire et le mandataire d'opérations de prêt de titres. Les emprunteurs sont tenus de respecter les limites des opérations et de crédit.
- Un maximum de 50 % de l'actif d'un fonds peut être prêté dans le cadre de telles opérations.
- La valeur des titres et de la garantie sera surveillée quotidiennement.
- Un Fonds ne peut investir les garanties en espèces que dans des titres admissibles (tels que des titres de créance du gouvernement du Canada et des États-Unis et des titres de créance avec une cote d'évaluation prescrite) ayant une durée restante avant l'échéance de 90 jours ou moins.
- Si un emprunteur ne retourne pas les titres, notre mandataire d'opérations de prêt de titres versera au Fonds la valeur marchande de ces titres.
- Les contrôles, procédures et registres internes seront conservés.
- Les opérations de prêt de titres peuvent être interrompues à tout moment.

Veuillez consulter chacune des descriptions individuelles des Fonds dans le prospectus simplifié des Fonds pour savoir si le Fonds en question effectue des opérations de prêt de titres.

INCIDENCES FISCALES

Le texte qui suit est un résumé général des principales incidences fiscales fédérales canadiennes en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») applicables aux porteurs de parts qui sont des particuliers, exception faite des fiducies, qui résident au Canada, qui n'ont pas de lien de dépendance avec les Fonds, et qui détiennent des parts des Fonds à titre d'immobilisations.

En règle générale, les parts d'un Fonds seront considérées comme des immobilisations pour le porteur de parts à la condition que celui-ci ne les détienne pas dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise d'achat et de vente de titres et qu'il ne les ait pas acquises dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations considérées comme un risque à caractère commercial. Certaines personnes qui pourraient par ailleurs ne pas être réputées détenir leurs parts des Fonds à titre d'immobilisations pourraient, dans certaines circonstances, avoir le droit de faire en sorte que ces parts ainsi que tout autre « titre canadien » (au sens défini dans la Loi de l'impôt) du porteur de parts soient traités comme des immobilisations en faisant le choix irrévocable permis par le paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt.

Ce résumé est fondé sur les dispositions de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application (le « règlement d'application »), sur les modifications proposées à la Loi de l'impôt et au règlement d'application qui ont été annoncées publiquement avant la date des présentes (les « propositions fiscales ») et sur une certaine compréhension des pratiques administratives et de cotisation actuelles de l'Agence du revenu du Canada qui ont été publiées. Le présent résumé ne tient pas compte des lois fiscales de toute province ou de tout territoire du Canada ni de tout pays étranger. Le présent résumé suppose que les propositions fiscales seront adoptées dans leur version proposée, bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée à cet égard. À l'exception des propositions fiscales, le présent résumé ne tient pas compte ni ne prévoit de changement dans les lois que ce soit par voie de mesure législative, gouvernementale ou judiciaire, ou de changement dans les politiques administratives de l'ARC.

Le présent résumé repose sur l'hypothèse selon laquelle chaque Fonds, à l'exception du Mandat NEI revenu fixe, du Mandat NEI actions canadiennes, du Mandat NEI actions mondiales et du Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion (collectivement, les « Mandats »), sera admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt à tout moment important; et sur l'hypothèse selon laquelle, à aucun moment important, plus de 50 % des parts d'un Mandat ne seront détenues par une ou plusieurs « institutions financières » au sens donné à cette expression à l'article 142.2 de la Loi de l'impôt. Il est recommandé aux souscripteurs de parts éventuels de consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour connaître les incidences propres à leur situation particulière.

Le présent résumé ne décrit pas exhaustivement toutes les incidences fiscales fédérales canadiennes possibles applicables à l'égard d'un placement dans les parts des Fonds. Le présent résumé n'est pas destiné à servir de conseils d'ordre juridique ou fiscal à un investisseur donné et il ne devrait pas être interprété comme tel. Par conséquent, les porteurs de parts devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour obtenir des conseils quant aux incidences fiscales d'un placement dans les Fonds, en fonction de leur propre situation.

Imposition des Fonds

Chaque Fonds est assujéti à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur son revenu net, à l'inclusion des gains en capital imposables nets, selon ce qui est établi en vertu de la Loi de l'impôt pour une année d'imposition (après déduction des reports prospectifs des pertes disponibles et après avoir tenu compte de l'application du remboursement des gains en capital disponible pour les Fonds qui sont admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement) dans la mesure où ce revenu net n'est pas payé ou payable aux porteurs de parts. Sous réserve de l'exposé ci-après concernant les Mandats, au cours de chaque année, le bénéfice net et les gains en capital nets réalisés des Fonds, s'il en est, qui seraient autrement imposables pour les Fonds sont distribués aux porteurs de parts et versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles. Ainsi, les Fonds ne sont pas assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les Fonds ne peuvent attribuer aux porteurs de parts les pertes qu'ils subissent, mais peuvent toutefois, sous réserve de certaines restrictions, les déduire des gains en capital ou du bénéfice net réalisés au cours d'autres années. En règle générale, les gains et les pertes tirés de dérivés et de ventes à découvert à des fins autres que de couverture et des opérations sur métaux précieux sont traités à titre de revenu plutôt que comme un gain ou une perte en capital. Les gains et les pertes tirés de dérivés et de ventes à découvert à des fins de couverture sont traités comme des gains ou des pertes en capital. Dans certains cas, les pertes réalisées par les Fonds et, plus particulièrement, par les Mandats, peuvent être suspendues ou restreintes et, par conséquent, ne pourront servir à couvrir les gains en capital ou le revenu.

Les Fonds sont tenus de calculer leur revenu net, y compris les gains en capital imposables nets, en dollars canadiens, pour chaque année d'imposition conformément aux règles de la Loi de l'impôt. Tous les frais déductibles d'un Fonds, y compris les frais communs à toutes les séries de parts du fonds et les frais de gestion et autres charges propres à une série particulière du fonds, seront pris en compte dans le calcul du revenu ou de la perte du Fonds dans son ensemble.

En règle générale, à l'exception de ce qui est indiqué à l'égard des Mandats, les Fonds devraient être admissibles ou réputés admissibles à titre de « fiducie de fonds commun de placement » selon la Loi de l'impôt à tout moment important. À l'heure actuelle, il n'est pas prévu que les Mandats soient considérés comme des « fiducies de fonds commun de placement » en vertu de la Loi de l'impôt. Bien que cette situation soit incertaine et dépende de divers facteurs, comme l'état général du marché boursier, elle pourrait avoir une incidence sur le rendement d'un placement dans les Mandats ou d'un placement de tout autre Fonds dans lequel les Mandats investissent. Plus précisément, pour les années d'imposition au cours desquelles les Mandats ne sont pas des fiducies de fonds commun de placement pendant la totalité de l'année, les Mandats pourraient : i) devoir payer l'impôt minimum de remplacement prévu par la Loi de l'impôt pour l'année en question; ii) ne pas être admissibles aux remboursements de gains en capital prévus par la Loi de l'impôt pour l'année en question (il s'agit d'un remboursement à une fiducie de fonds commun de placement sur l'impôt à payer sur ses gains en capital nets réalisés correspondant à un montant déterminé selon une formule prévue par la Loi de l'impôt en fonction des rachats de parts réalisés pendant l'année et des gains à recevoir sur les actifs de la fiducie de fonds commun de placement); iii) être tenus d'effectuer une retenue sur certaines distributions versées aux porteurs de parts qui sont des non-résidents

du Canada pour l'application de la Loi de l'impôt; iv) être assujettis à l'impôt prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt pour l'année en question sur leur « revenu distribué », selon la Loi de l'impôt. Le gestionnaire prévoit que les Mandats ne seront pas assujettis à l'impôt prévu par la partie XII.2, bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée à cet égard.

Si un Fonds subit un « fait lié à la restriction de pertes » et n'est pas admissible à titre de « fonds de placement » aux fins de la Loi de l'impôt, il sera réputé avoir une fin d'année aux fins de l'impôt (ce qui, si le Fonds n'a pas distribué suffisamment de revenu net et de gains en capital nets réalisés, s'il en est, pour cette année d'imposition, aurait pour résultat d'assujettir le Fonds à l'impôt sur ces montants en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt), et le Fonds deviendra assujetti aux règles relatives à la restriction de pertes généralement applicables à une société qui subit une acquisition de contrôle, y compris une réalisation réputée de toute perte en capital non réalisée et des restrictions à sa capacité de reporter prospectivement des pertes. En règle générale, un Fonds sera assujetti à un fait lié à la restriction de pertes lorsqu'une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire », ou lorsqu'un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire », du Fonds, selon le sens donné à ces expressions dans la Loi de l'impôt. Une personne sera un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un Fonds si la personne, avec les personnes avec qui elle est affiliée, possède plus de 50 % de la juste valeur marchande des parts en circulation du Fonds. La Loi de l'impôt stipule qu'une personne ou un groupe de personnes ne devient pas un bénéficiaire détenant une participation majoritaire ou un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire d'un Fonds qui est un « fonds de placement » en conséquence de l'acquisition ou du rachat de parts par un autre porteur de parts du Fonds. En règle générale, un fait lié à la restriction de pertes sera réputé ne pas se produire pour un Fonds s'il remplit les critères d'admissibilité à titre de « fonds de placement » en vertu de la Loi de l'impôt, notamment la conformité avec certaines exigences en matière de diversification des actifs.

Imposition des porteurs de parts des Fonds

Le porteur de parts est tenu d'inclure dans son revenu le bénéfice net et la partie imposable des gains en capital nets réalisés, s'il en est, que les Fonds doivent lui verser, que ce montant soit réinvesti dans des parts additionnelles ou payé au comptant. Dans la mesure où les désignations appropriées sont faites par le Fonds, le montant, s'il en est, du revenu de source étrangère, des gains en capital imposables nets et des dividendes imposables provenant de sociétés canadiennes imposables du Fonds qui est payable à un porteur de parts (y compris les sommes réinvesties dans des parts additionnelles) conserve sa caractérisation aux fins de l'impôt et est traité comme un revenu de source étrangère, des gains en capital imposables et des dividendes imposables que le porteur de parts a gagnés directement. Le revenu de source étrangère reçu par un Fonds est généralement établi après déduction de l'impôt retenu dans les pays étrangers. L'impôt ainsi retenu est inclus dans le calcul du revenu du Fonds. Dans la mesure où le Fonds a fait les désignations en ce sens, le porteur de parts est réputé avoir payé sa quote-part de ces retenues d'impôt étranger, ce qui pourrait permettre au porteur de parts de réclamer un crédit dans sa déclaration de revenus.

Lorsque les distributions d'un Fonds s'élèvent à un montant plus élevé que la quote-part du porteur de parts dans le bénéfice net et les gains en capital nets réalisés du fonds, l'excédent est considéré comme un remboursement de capital. Ce remboursement de capital n'est pas imposable, mais il réduit le prix de base rajusté des parts du porteur. Lorsque le prix de base rajusté des parts du porteur s'établit par ailleurs à un montant inférieur à zéro, le montant négatif est considéré comme un gain en capital assujéti à l'impôt et le prix de base rajusté des parts est alors majoré du montant du gain.

La disposition d'une part, y compris un rachat effectué pour réaliser un transfert dans un autre Fonds, donne lieu à un gain en capital (ou à une perte en capital) pour le porteur de parts dans la mesure où le produit de disposition d'une part du Fonds est supérieur (ou inférieur) au total du prix de base rajusté de la part pour ce porteur au moment de la disposition et des frais de disposition. En règle générale, la moitié d'un gain en capital est incluse dans le calcul du revenu en tant que gain en capital imposable et la moitié d'une perte en capital constitue une perte en capital déductible qui est déduite des gains en capital imposables pour l'année. En règle générale, tout excédent des pertes en capital déductibles sur les gains en capital imposables d'un porteur de parts pour l'année peut être reporté sur les trois années antérieures ou indéfiniment sur les années ultérieures et déduit des gains en capital imposables dans ces autres années. Une conversion de parts d'une série d'un Fonds en des parts d'une autre série du même Fonds n'entraînera aucune disposition.

Les porteurs de parts peuvent être assujéti à un impôt minimum de remplacement à l'égard des gains en capital et des dividendes réalisés par les porteurs de parts ou distribués aux porteurs de parts par un Fonds.

Admissibilité aux fins de placement dans les régimes enregistrés

Les Fonds, à l'exception des Mandats, sont tous actuellement admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt et devraient le demeurer en tout temps. Pourvu que les Fonds, à l'exception de Mandats, soient admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt, les parts des Fonds, à l'exception des Mandats, constituent des placements admissibles aux termes de la Loi de l'impôt pour les REER, les FERR, les régimes de participation différée aux bénéfices, les REEE, les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI ») et les CELI (collectivement, les « régimes enregistrés »). Les parts des Mandats ne constituent pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés aux termes de la Loi de l'impôt. Pourvu que le rentier d'un REER ou d'un FERR, que le titulaire d'un CELI ou d'un REEI, ou que le souscripteur d'un REEE, selon le cas, n'ait pas de lien de dépendance avec un Fonds et n'ait pas de « participation notable » (au sens de la Loi de l'impôt) dans ce Fonds, les parts de ce Fonds ne devraient pas constituer un placement interdit aux termes de la Loi de l'impôt. Les rentiers de REER et de FERR, les titulaires de CELI et de REEI et les souscripteurs de REEE, devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour déterminer si les parts des Fonds peuvent constituer un placement interdit, selon leur situation personnelle.

Les investisseurs qui choisissent de souscrire des parts par l'intermédiaire d'un régime enregistré devraient consulter leurs propres conseillers experts concernant le traitement fiscal des cotisations à de tels régimes enregistrés et les acquisitions de biens par de tels régimes.

Dossier d'impôt

Les Fonds transmettent chaque année aux porteurs de parts les renseignements fiscaux dont ils ont besoin pour remplir leurs déclarations de revenus. Les porteurs de parts qui sont des particuliers devraient prendre note du coût initial ainsi que de tous les frais de souscription de leurs parts et de toutes les distributions réinvesties afin que tout gain ou toute perte en capital découlant d'un rachat ou d'une autre forme de disposition puisse être calculé avec exactitude aux fins de l'impôt.

PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES

Les Fonds : Au 1^{er} juin 2021, aucune personne ne détenait, à titre de propriétaire véritable ou de propriétaire inscrit, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts d'une série d'un Fonds, au-delà des données qui figurent dans le tableau ci-après. Afin de protéger la vie privée des investisseurs qui sont des particuliers, leur nom n'a pas été indiqué. Ces renseignements peuvent être obtenus sur demande en communiquant avec nous au numéro de téléphone indiqué au plat verso de la présente notice annuelle.

Fonds	Porteur de parts	Pourcentage	Nombre de titres	Série
Fonds du marché monétaire NEI	Le gestionnaire	100,0 %	104,80	I
	Investisseur particulier 1	45,8 %	27 006,52	O
	Investisseur particulier 2 et investisseur particulier 3	52,7 %	31 055,54	O
	Ash Vashisht Holdings Ltd.	15,7 %	30 004,26	PF
	Investisseur particulier 4	19,6 %	37 477,17	PF
Fonds d'obligations canadiennes NEI	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	34,2 %	29 601 161,27	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	24,3 %	20 996 477,46	I
	J. Oviatt Contracting Ltd.	20,7 %	237 796,35	O
	Fonds d'obligations de la London Life	32,5 %	373 186,40	O
	Université Trent	12,7 %	146 383,80	O
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	39,5 %	8 748 623,18	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	30,7 %	6 799 014,96	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu	10,2 %	2 258 060,19	I
	Investisseur particulier 5	55,0 %	6 926,61	O
	Investisseur particulier 6	44,2 %	5 561,51	O
	Investisseur particulier 7 et investisseur particulier 8	14,9 %	103 946,26	P
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	27,7 %	24 165 543,03	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	31,4 %	27 388 392,25	I

Fonds	Porteur de parts	Pourcentage	Nombre de titres	Série
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu	12,7 %	11 092 917,10	I
	Investisseur particulier 9	19,7 %	34 241,64	O
	J. Oviatt Contracting Ltd.	24,7 %	43 057,29	O
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	Portefeuille NEI rendement conservateur	11,4 %	2 709 404,23	I
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	26,8 %	6 374 840,10	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	11,4 %	2 710 721,13	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	22,7 %	5 388 441,29	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	17,4 %	4 128 548,22	I
	Le gestionnaire	100,0 %	116,38	O
Portefeuille NEI rendement conservateur	Le gestionnaire	100,0 %	115,16	I
	Saskatchewan Milk Marketing Board	85,1 %	105 867,55	O
Portefeuille NEI rendement équilibré	Investisseur particulier 10 et investisseur particulier 11	78,9 %	31 233,66	I
	Investisseur particulier 12 et investisseur particulier 13	20,8 %	8 247,93	I
	Le gestionnaire	100,0 %	119,46	O
Fonds équilibré durable mondial NEI	1370558 Alberta ULC.	14,5 %	545,64	I
	Fonds équilibré durable mondial NEI DSF	85,5 %	3 212,19	I
	Investisseur particulier 14	30,8 %	47 692,35	O
	Financière Manuvie	19,2 %	29 669,11	O
	Sophia Provident Fund Inc.	49,9 %	77 190,87	O
Fonds croissance et revenu NEI	Le gestionnaire	100,0 %	107,34	O
	DSF FPG – Croissance et revenu	98,1 %	24 970 320,52	I
Fonds de dividendes canadiens NEI	DSF FPG – Dividendes canadiens	48,1 %	1 291 175,30	I
	Portefeuille NEI rendement équilibré	28,4 %	761 945,28	I
	Portefeuille NEI rendement conservateur	23,2 %	623 067,37	I
	Le gestionnaire	100,0 %	113,33	O
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	29,9 %	3 347 253,59	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	12,6 %	1 414 867,80	I

Fonds	Porteur de parts	Pourcentage	Nombre de titres	Série
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	28,4 %	3 182 974,03	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	12,9 %	1 445 221,18	I
	Financière Manuvie	28,0 %	257 432,04	O
	Financière Manuvie	39,2 %	360 621,73	O
	Université Trent	11,4 %	105 026,60	O
Fonds d'actions canadiennes NEI	Le gestionnaire	100,0 %	35,51	I
	9036-9398 Québec Inc.	16,0 %	43 277,95	O
	9069-1841 Québec Inc.	15,2 %	41 227,59	O
	9265-6446 Québec Inc.	39,7 %	107 663,28	O
	Étoile Numéro 7 Inc.	17,7 %	48 093,93	O
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	31,7 %	5 712 861,43	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	12,6 %	2 265 632,62	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	25,2 %	4 527 173,58	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	15,4 %	2 775 003,59	I
	Abundance Canada	45,4 %	652 926,25	O
	London Life Jantzi Social Index Fund	35,9 %	515 501,40	O
	Financière Manuvie	14,9 %	213 979,47	O
Fonds de dividendes américains NEI	Portefeuille NEI rendement équilibré	51,8 %	816 993,26	I
	Portefeuille NEI rendement conservateur	48,2 %	760 781,89	I
	Le gestionnaire	100,0 %	112,22	O
Fonds d'actions américaines ER NEI	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	24,9 %	6 543 547,30	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	13,6 %	3 575 366,15	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	35,6 %	9 375 596,47	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	16,3 %	4 277 850,58	I
	Abundance Canada	30,1 %	641 886,18	O
	London Life U.S. Equity Fund	41,4 %	883 513,18	O
	Financière Manuvie	11,4 %	243 356,77	O
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	29,2 %	1 804 600,45	I

Fonds	Porteur de parts	Pourcentage	Nombre de titres	Série
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	12,3 %	762 787,91	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	30,8 %	1 906 707,02	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	12,6 %	781 625,87	I
	Investisseur particulier 15	11,9 %	18 502,28	O
	Investisseur particulier 9	53,1 %	82 667,93	O
	Université Trent	17,0 %	26 502,23	O
	Portefeuille d'actions Foundation Wealth	12,6 %	326 059,13	PF
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	DSF FPG – Actions canadiennes	81,8 %	595 839,33	I
	DSF – Assurances générales	18,2 %	132 647,88	I
	Le gestionnaire	100,0 %	120,39	O
Fonds de dividendes mondial ER NEI	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	30,7 %	69 431 143,01	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	19,2 %	43 541 271,61	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	15,0 %	33 892 509,83	I
	Société de fiducie Blue Bridge Inc.	27,8 %	791 168,97	O
	North Hampton Trust	72,1 %	2 051 020,71	O
Fonds de valeur mondial NEI	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	34,9 %	86 556 189,48	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	11,1 %	27 592 163,77	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	26,3 %	65 213 053,20	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	13,6 %	33 802 886,00	I
	Atco Structures & Logistics Ltd.	35,9 %	7 341 013,52	O
	Conservation de la nature Canada	39,5 %	8 073 086,75	O
	Upper Canada College Foundation	24,5 %	5 012 683,89	O
Fonds d'actions mondiales ER NEI	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	28,7 %	157 018 786,00	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	12,3 %	67 204 932,92	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	29,9 %	163 808 756,90	I

Fonds	Porteur de parts	Pourcentage	Nombre de titres	Série
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	14,5 %	79 566 098,61	I
	Investisseur particulier 9	35,8 %	1 542 460,85	O
	Université Trent	42,4 %	1 828 536,04	O
Fonds d'actions mondiales NEI	Fonds croissance et revenu NEI	100,0 %	131 295 583,48	I
	Le gestionnaire	100,0 %	1 344,75	O
	Investisseur particulier 16	10,1 %	124 694,64	PF
	Investisseur particulier 17	17,8 %	219 836,85	PF
	Investisseur particulier 18 et investisseur particulier 19	17,6 %	217 898,12	PF
Fonds d'actions internationales ER NEI	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	30,2 %	105 880 286,62	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	11,3 %	39 399 655,35	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	28,5 %	99 738 546,55	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	16,4 %	57 429 734,74	I
	Abundance Canada	45,4 %	8 975 083,22	O
	London Life International Equity Fund	17,8 %	3 524 153,34	O
	Financière Manuvie	18,0 %	3 555 269,71	O
Fonds leaders en environnement NEI	Fonds équilibré durable mondial NEI	50,0 %	138 962 469,52	I
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	18,8 %	52 235 987,48	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	15,7 %	43 594 272,79	I
	Atlantique Centre	26,4 %	11 688 741,25	O
	Financière Manuvie	12,6 %	5 548 958,19	O
	Sœurs de la charité de l'Immaculée Conception	17,6 %	7 786 299,92	O
	La Fondation familiale Trottier	32,3 %	14 292 935,09	O
Fonds des marchés émergents NEI	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	27,8 %	142 940 973,18	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	11,2 %	57 651 713,30	I
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	26,0 %	133 786 333,07	I
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	13,6 %	70 125 022,47	I
	Le gestionnaire	100,0 %	1 233,14	O

Fonds	Porteur de parts	Pourcentage	Nombre de titres	Série
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	Centre d'Entrepreneurship du Restigouche	17,3 %	1 096 925,80	I
	Co-Operators compagnie d'assurance-vie	57,9 %	3 677 961,32	I
	Investisseur particulier 20	20,1 %	1 274 620,06	I
	Le gestionnaire	100,0 %	1 248,52	O
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	Co-Operators compagnie d'assurance-vie	32,9 %	3 469 080,46	I
	1433258 Ontario Ltd.	99,4 %	206 195,95	O
	Investisseur particulier 21	12,9 %	7 579 405,64	PF
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	Co-Operators compagnie d'assurance-vie	27,2 %	6 515 465,42	I
	La compagnie d'assurance-vie Cumis	10,6 %	2 539 658,28	I
	Financière Manuvie	100,0 %	3 685 921,95	O
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu DSF	97,9 %	59 207,28	I
	Le gestionnaire	100,0 %	1 289,66	O
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	DSF FPG – Croissance mondiale	95,7 %	143 552 452,1	I
	Le gestionnaire	100,0 %	1 224,62	O
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale DSF	98,2 %	66 016,18	I
	Le gestionnaire	100,0 %	1 194,54	O
Portefeuille privé NEI revenu	C.R. Entreprise Holdings Inc.	14,4 %	3 461 997,19	WF
Mandat NEI revenu fixe	Portefeuille privé NEI équilibré	38,6 %	134 340 413,27	I
	Portefeuille privé NEI revenu et croissance	30,6 %	106 389 256,06	I
	Portefeuille privé NEI revenu	27,3 %	94 868 506,79	I
Mandat NEI actions canadiennes	Portefeuille privé NEI équilibré	49,1 %	36 704 470,44	I
	Portefeuille privé NEI croissance	28,1 %	21 019 749,36	I
	Portefeuille privé NEI revenu et croissance	16,9 %	12 623 313,46	I
Mandat NEI actions mondiales	Portefeuille privé NEI équilibré	48,7 %	108 907 904,61	I
	Portefeuille privé NEI croissance	29,0 %	64 736 664,56	I
	Portefeuille privé NEI revenu et croissance	17,7 %	39 627 403,55	I
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion	Portefeuille privé NEI équilibré	43,2 %	72 840 768,26	I
	Portefeuille privé NEI croissance	14,6 %	24 549 068,57	I

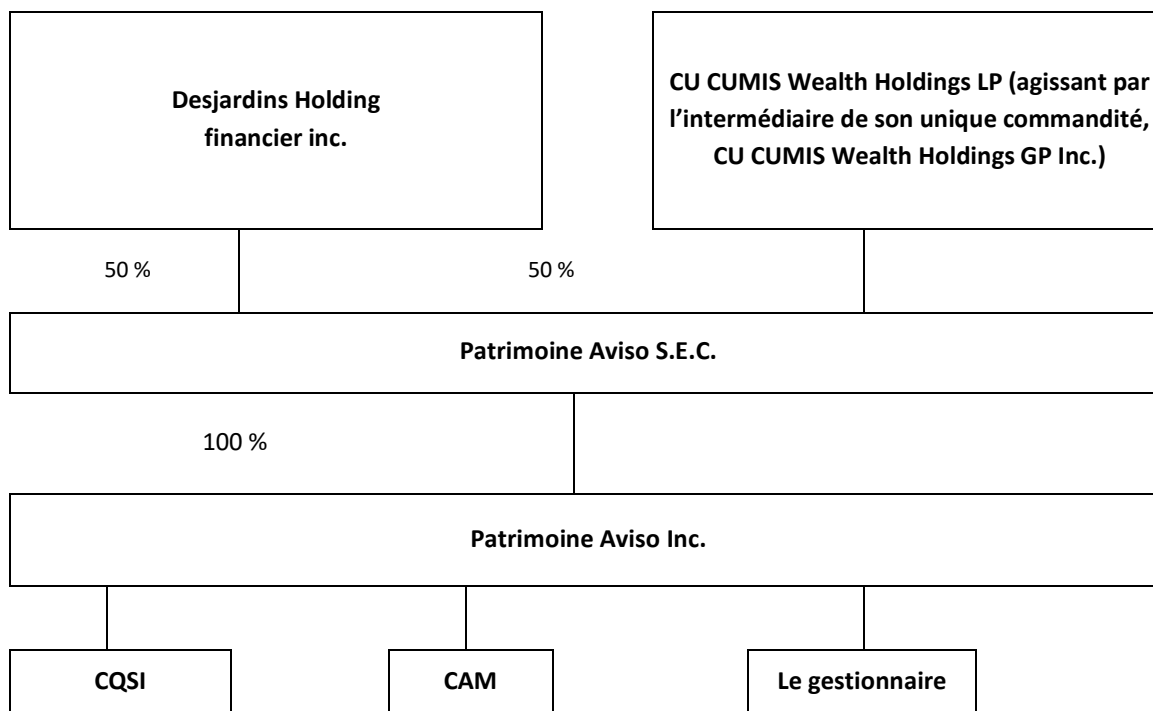
Fonds	Porteur de parts	Pourcentage	Nombre de titres	Série
	Portefeuille privé NEI revenu et croissance	24,8 %	41 781 936,98	I
	Portefeuille privé NEI revenu	17,4 %	29 351 909,64	I

Au 1^{er} juin 2021, à la connaissance du gestionnaire, les administrateurs et les membres de la haute direction du commandité ainsi que les membres de la haute direction du gestionnaire, dans l'ensemble, n'étaient pas propriétaires, directement ou indirectement, de plus de 10 % des parts d'une série d'un Fonds ou d'un fournisseur de services des Fonds ou du gestionnaire.

Au 1^{er} juin 2021, les membres du CEI, dans l'ensemble, n'étaient pas propriétaires, directement ou indirectement, de plus de 10 % des parts d'une série d'un Fonds.

ENTITÉS MEMBRES DU GROUPE

Le commandité est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso Inc. (« Aviso »). Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins et à 50 % par une société en commandite appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et au Groupe CUMIS limitée (« CU CUMIS Wealth Holdings LP »). Commandité Patrimoine Aviso inc. est le commandité de Patrimoine Aviso S.E.C. Credential Asset Management Inc. (« CAM ») et Valeurs mobilières Credential Qtrade inc. (« CQSI ») sont membres du groupe du gestionnaire. La relation entre le gestionnaire et les membres de son groupe est illustrée ci-après. Le montant des honoraires que reçoivent ces entités de la part des Fonds figure dans les états financiers annuels audités du Fonds.



Outre leurs fonctions d'administrateurs et de dirigeants du gestionnaire, MM. Packham, Ancrum, McOstrich, Pinto, Bullock et Hori et M^{mes} Thompson, Evans, Lalani, Williams, Frisk et Zalzal sont tous des dirigeants d'Aviso, et des administrateurs et des dirigeants de CQSI* et de CAM (*M^{me} Zalzal et MM. Bullock et Hori ne sont pas administrateurs de CQSI).

GOVERNANCE DES FONDS

Le gestionnaire est responsable de la gouvernance des Fonds. Aviso s'est dotée d'un code de conduite d'entreprise (le « code ») qui s'applique à l'ensemble de ses employés (y compris ceux du gestionnaire) et elle l'a fourni à tous les sous-conseillers en valeurs pour que leurs employés s'y conforment. Le code a été établi en vue de s'assurer que tous les employés du gestionnaire et des sous-conseillers en valeurs ne travaillent que dans l'intérêt des clients sans que des conflits d'intérêts, réels ou apparents, ne surgissent. Le code contient des politiques qui doivent obligatoirement être respectées dans le cadre de l'exercice des activités, notamment en matière de conflits d'intérêts, de protection des renseignements personnels et de confidentialité.

Politiques et pratiques en matière de dérivés

Si les Fonds utilisent des dérivés, les gestionnaires de portefeuille et les sous-conseillers en valeurs ont la responsabilité de veiller à ce que les dérivés respectent les objectifs et les restrictions de placement applicables des Fonds concernés et remplissent les exigences du Règlement 81-102. Les opérations sur dérivés effectuées pour le compte des Fonds ne peuvent l'être que par le personnel de placement autorisé à procéder à des ventes à découvert par les membres de la haute direction, lesquels doivent s'assurer que les personnes en question disposent de l'expérience et des connaissances nécessaires pour utiliser les

dérivés. Comme c'est le cas pour les autres opérations de portefeuille, toutes les opérations sur dérivés des Fonds doivent être comptabilisées en temps réel et être prises en compte immédiatement dans les registres du gestionnaire de portefeuille des Fonds. Les positions prises dans les dérivés sont surveillées quotidiennement pour veiller au respect de toutes les exigences réglementaires, y compris les exigences en matière de couverture.

Politiques et pratiques en matière de ventes à découvert

Si un Fonds a recours à la vente à découvert, le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs devra s'assurer que la vente à découvert est conforme aux objectifs de placement et aux restrictions en matière de placement applicables du Fonds, qu'elle est effectuée sous réserve des contrôles et des restrictions énoncés dans les politiques et procédures écrites du gestionnaire et qu'elle est conforme aux exigences du Règlement 81-102. Les risques que comportent la vente à découvert et les stratégies de placement applicables du Fonds à propos de la vente à découvert sont décrits dans le prospectus simplifié.

Les opérations de vente à découvert pour les Fonds ne peuvent être effectuées que par le personnel de placement que la haute direction a dûment autorisé à cette fin; la haute direction doit s'assurer que le personnel en question a l'expérience et les connaissances nécessaires pour effectuer de telles opérations. Comme c'est le cas pour les autres opérations de portefeuille, toutes les opérations de vente à découvert effectuées pour le compte des Fonds doivent être inscrites en temps réel et figurer immédiatement dans les registres du gestionnaire de portefeuille des Fonds. Les positions sur vente à découvert seront suivies quotidiennement dans un souci de respect de l'ensemble des exigences réglementaires, notamment celles portant sur la couverture en espèces.

Politiques de vote par procuration

Le gestionnaire est d'avis qu'une partie essentielle de son mandat en tant qu'investisseur responsable consiste à exercer avec diligence les droits de vote par procuration qu'il détient pour le compte de ses porteurs de parts afin de protéger leurs intérêts. Le gestionnaire a instauré une politique de vote par procuration qui établit le fondement de l'exercice des droits de vote rattachés aux titres détenus dans le portefeuille des Fonds (la « politique »). La politique traite de plusieurs questions sur lesquelles les Fonds peuvent être appelés à exercer des droits de vote par procuration. Bien que le gestionnaire ne puisse prévoir chaque point lié aux procurations, la politique reflète les principes généraux qui guident les décisions de vote du gestionnaire à l'égard des points de vote habituels comme l'élection des administrateurs, la ratification des auditeurs, la rémunération des membres de la haute direction ainsi que les propositions de la direction et des actionnaires. La politique décrit également l'approche du gestionnaire à l'égard des conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus qui peuvent survenir de temps à autre dans le cadre du vote. Les décisions de vote du gestionnaire visent à promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance et à appuyer les propositions qui, de l'avis du gestionnaire, sont susceptibles de contribuer à la création d'une valeur durable à long terme pour toutes les parties prenantes et d'offrir aux actionnaires des rendements plus élevés rajustés en fonction des risques.

Le personnel du gestionnaire est explicitement chargé de superviser l'exécution du vote par procuration. Le gestionnaire a également retenu les services d'un conseiller en vote externe pour l'aider à analyser et à mettre en œuvre le vote par procuration. Le conseiller en vote reçoit tous les documents relatifs aux

procurations, formule des recommandations quant au vote conformément à la politique et transmet ces recommandations au gestionnaire aux fins d'examen. Le gestionnaire prend la décision définitive quant au vote en fonction de la politique et de sa propre analyse interne, qui pourrait différer des recommandations du conseiller en vote. Les sous-conseillers en valeurs dont les services ont été retenus par le gestionnaire n'exercent généralement pas de droits de vote par procuration. Toutefois, en ce qui a trait aux décisions de vote en matière de fusions et d'acquisitions, le gestionnaire peut consulter le ou les sous-conseillers en valeurs pertinents pour s'assurer que les opérations proposées sont dans l'intérêt des porteurs de parts, tant du point de vue financier que des critères ESG.

La décision définitive quant au vote est ensuite transmise à l'émetteur par l'intermédiaire du fournisseur de services de procuration, qui fournit également au gestionnaire les registres de tous les votes.

La politique peut éclairer les décisions de vote sur n'importe quel marché, mais elle est explicitement et le plus souvent appliquée aux votes par procuration sur les marchés nord-américains (Canada et États-Unis). Dans d'autres marchés, le gestionnaire harmonise son vote international avec sa compréhension des pratiques locales de bonne gouvernance, qui sont prises en compte dans les lignes directrices propres au marché de son conseiller en vote externe. Toutefois, le gestionnaire examinera également les questions litigieuses sur les marchés internationaux au cas par cas.

En principe, les droits de vote rattachés à toutes les procurations sont exercés à l'égard des avoirs canadiens et américains. Toutefois, le gestionnaire ne peut garantir que les droits de vote rattachés aux actions de sociétés domiciliées à l'extérieur du Canada et des États-Unis seront exercés en tout temps en raison de restrictions techniques ou pratiques sur le vote dans divers pays. Pour les marchés imposant des restrictions de blocage d'actions, le gestionnaire peut, après avoir consulté le ou les sous-conseillers en valeurs concernés, s'abstenir de voter par procuration lorsque le maintien de la capacité de négocier des actions pendant la période de blocage est jugé être dans l'intérêt des porteurs de parts.

On peut obtenir la politique sur le site Internet du gestionnaire au www.placementsNEI.com ou sur demande et sans frais en appelant le 1 888 809-3333 ou en écrivant au service à la clientèle de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., 151, rue Yonge, 12^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2W7.

Le registre des votes par procuration des Fonds pour tous les votes est disponible sur le site Web du gestionnaire peu après que les votes ont été exprimés.

CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants des Fonds sont les suivants :

- les déclarations de fiducie (voir les pages 1 à 11);
- la convention de gestion (voir la page 33);
- la convention de gestion de portefeuille (voir la page 37);
- les conventions de consultation (voir les pages 37 à 59);
- la convention de garde (voir la page 61).

On peut consulter des exemplaires de ces conventions au siège des Fonds pendant les heures d'ouverture normales.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DU FIDUCIAIRE

Les Fonds n'ont pas d'administrateurs ni de dirigeants. Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., à titre de fiduciaire des Fonds, n'a droit à aucune rémunération.

Le CEI a été créé le 1^{er} mai 2007. Les membres du CEI reçoivent des honoraires annuels à titre de rémunération et sont remboursés pour les frais qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions associées au CEI. Les coûts ont été répartis entre les Fonds de façon juste et raisonnable. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2020, la rémunération totale versée par les Fonds aux membres du CEI s'est établie de la manière décrite ci-après. Aucuns frais n'ont été remboursés. Les membres du CEI ont été rémunérés de la manière suivante :

Nom	Rémunération totale
Marie Rounding	34 000 \$
Michelle McCarthy	23 200 \$
W. William Woods	28 000 \$
Montant global	85 200 \$

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

FONDS DE REVENU FIXE

Fonds du marché monétaire NEI
Fonds d'obligations canadiennes NEI
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

FONDS D' ACTIONS

Fonds de dividendes canadiens NEI
Fonds d'actions canadiennes ER NEI
Fonds d'actions canadiennes NEI
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI
Fonds de dividendes américains NEI
Fonds d'actions américaines ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI
Fonds de dividendes mondial ER NEI
Fonds de valeur mondial NEI
Fonds d'actions mondiales ER NEI
Fonds d'actions mondiales NEI
Fonds d'actions internationales ER NEI
Fonds leaders en environnement NEI
Fonds des marchés émergents NEI

PORTEFEUILLES PRIVÉS

Portefeuille privé NEI revenu
Portefeuille privé NEI revenu et croissance

MANDATS

Mandat NEI revenu fixe
Mandat NEI actions canadiennes

FONDS DE RÉPARTITION D'ACTIFS/ÉQUILIBRÉS

Portefeuille NEI rendement conservateur
Portefeuille NEI rendement équilibré
Fonds équilibré durable mondial NEI
Fonds croissance et revenu NEI

PORTEFEUILLES GÉRÉS

Portefeuille NEI ER Sélect revenu
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI ER Sélect croissance
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale

Portefeuille privé NEI équilibré
Portefeuille privé NEI croissance

Mandat NEI actions mondiales
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

(les « Fonds »)

La présente notice annuelle, le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi à celui-ci révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fait le 25 juin 2021

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds

« *William Packham* »

William Packham
Président et chef de la direction

« *Rodney Ancrum* »

Rodney Ancrum
Vice-président principal, directeur financier et directeur général

**Au nom du conseil d'administration
Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds**

« *Frederick Pinto* »

Frederick Pinto
Administrateur

« *Yasmin Lalani* »

Yasmin Lalani
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

FONDS DE REVENU FIXE

Fonds du marché monétaire NEI
Fonds d'obligations canadiennes NEI
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

FONDS D' ACTIONS

Fonds de dividendes canadiens NEI
Fonds d'actions canadiennes ER NEI
Fonds d'actions canadiennes NEI
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI
Fonds de dividendes américains NEI
Fonds d'actions américaines ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI
Fonds de dividendes mondial ER NEI
Fonds de valeur mondial NEI
Fonds d'actions mondiales ER NEI
Fonds d'actions mondiales NEI
Fonds d'actions internationales ER NEI
Fonds leaders en environnement NEI
Fonds des marchés émergents NEI

PORTEFEUILLES PRIVÉS

Portefeuille privé NEI revenu
Portefeuille privé NEI revenu et croissance

MANDATS

Mandat NEI revenu fixe
Mandat NEI actions canadiennes

FONDS DE RÉPARTITION D'ACTIFS/ÉQUILIBRÉS

Portefeuille NEI rendement conservateur
Portefeuille NEI rendement équilibré
Fonds équilibré durable mondial NEI
Fonds croissance et revenu NEI

PORTEFEUILLES GÉRÉS

Portefeuille NEI ER Sélect revenu
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI ER Sélect croissance
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale

Portefeuille privé NEI équilibré
Portefeuille privé NEI croissance

Mandat NEI actions mondiales
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

(les « Fonds »)

Fait le 25 juin 2021

À notre connaissance, la présente notice annuelle, le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi à celui-ci révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

AU NOM DE
Gestion d'actifs Credential inc.,
à titre de placeur principal des Fonds

« *William Packham* »

William Packham
Président et chef de la direction

« *Rodney Ancrum* »

Rodney Ancrum
Vice-président principal, directeur financier et
directeur général

FONDS NEI

FONDS DE REVENU FIXE

Fonds du marché monétaire NEI	Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI
Fonds d'obligations canadiennes NEI	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	

FONDS DE RÉPARTITION D'ACTIFS/ÉQUILIBRÉS

Portefeuille NEI rendement conservateur	Fonds équilibré durable mondial NEI
Portefeuille NEI rendement équilibré	Fonds croissance et revenu NEI

FONDS D' ACTIONS

Fonds d'actions nord-américaines

Fonds de dividendes canadiens NEI
Fonds d'actions canadiennes ER NEI
Fonds d'actions canadiennes NEI
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI
Fonds de dividendes américains NEI
Fonds d'actions américaines ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI

Fonds d'actions mondiales et internationales

Fonds de dividendes mondial ER NEI
Fonds de valeur mondial NEI
Fonds d'actions mondiales ER NEI
Fonds d'actions mondiales NEI
Fonds d'actions internationales ER NEI
Fonds leaders en environnement NEI
Fonds des marchés émergents NEI

PORTEFEUILLES GÉRÉS

Portefeuille NEI ER Sélect revenu	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	Portefeuille NEI ER Sélect croissance
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale

PORTEFEUILLES PRIVÉS

Portefeuille privé NEI revenu	Portefeuille privé NEI équilibré
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	Portefeuille privé NEI croissance

MANDATS

Mandat NEI revenu fixe	Mandat NEI actions mondiales
Mandat NEI actions canadiennes	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

Placements NordOest & Éthiques S.E.C.
151, rue Yonge, 12^e étage
Toronto (Ontario) M5C 2W7
Tél. : 416 594-6633
Tél. sans frais : 1 888 809-3333

Des renseignements supplémentaires sur les Fonds figurent dans les aperçus du fonds, le rapport de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers des Fonds.

Vous pouvez obtenir ces documents gratuitement en composant le numéro sans frais 1 888 809-3333, si vous êtes à l'extérieur de la région de Toronto, ou le 416 594-6633 si vous êtes dans la région de Toronto, en vous adressant à votre courtier ou en nous faisant parvenir un courriel à NEIClientServices@NEIinvestments.com.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants sur notre site Internet au www.placementsNEI.com ou sur le site www.sedar.com.